

Georges LE GALL

[REDACTED]
75009 PARIS

Mail : [REDACTED]

Paris, le 12 février 2013

Monsieur Yves QUERE
[REDACTED]
[REDACTED]

Monsieur,

Je viens de reprendre le dossier de la Résistance, après un automne très chargé.

Comme je vous l'avais dit au mois de septembre, je suis allé aux Archives Départementales à Quimper consulter les dossiers CVR de mon oncle et de mon père.

Je suis aussi allé au Service Historique de la Marine à Brest consulter la fiche matricule de mon grand-père.

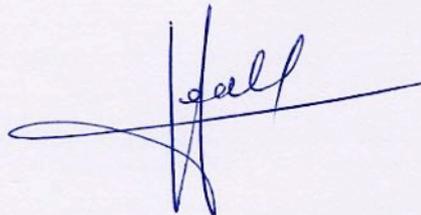
Avec les éléments nouveaux que j'ai obtenus, j'ai mis à jour le document qui présente l'histoire de ma famille pendant la guerre, en joignant une vingtaine d'annexes.

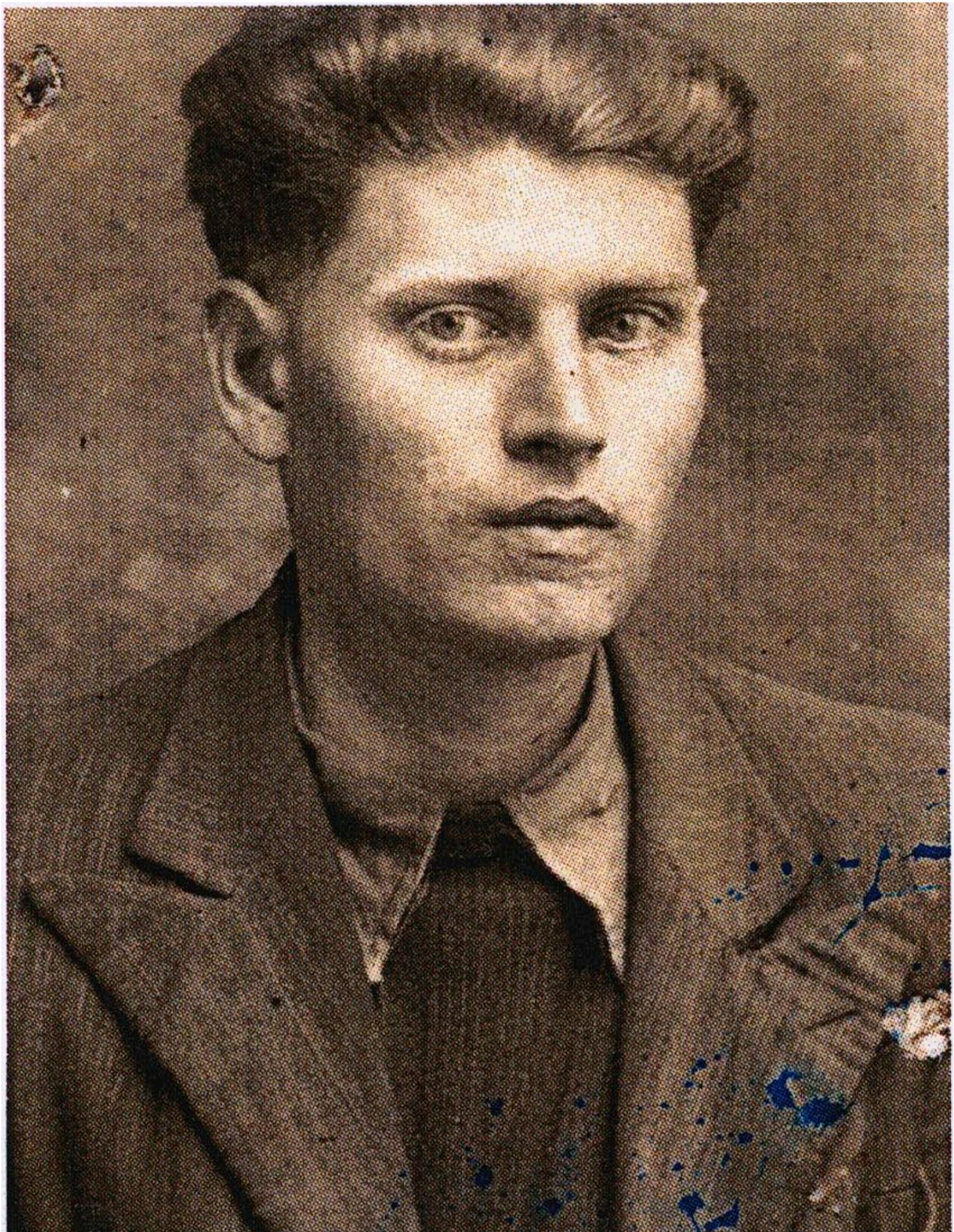
Par ailleurs, j'ai réfléchi aux circonstances de la mort de mon oncle Georges LE GALL, et je vous propose mon analyse dans le document intitulé « Mort d'un résistant ».

A ce stade, il ne manque plus que trois informations :

- La date exacte de la citation au corps d'armée que mon oncle a reçu à titre posthume (je viens d'écrire au centre des archives militaires de Pau).
- Le jugement déclaratif de décès mentionné sur l'acte de décès de Plouyé, qui doit être consultable aux Archives Départementales (j'attends leur réponse).
- Le rapport de gendarmerie, pour lequel je n'ai aucune piste de recherche.

Au plaisir de vous rencontrer.





MORT D'UN RESISTANT



**Georges Le Gall, lieutenant F.T.P.F.
Maquis « Etoile Rouge »
MORT POUR LA FRANCE
le 12 juin 1944**

Le 12 juin 1944, Georges Le Gall, résistant au maquis « Etoile Rouge » (Compagnie F.T.P. Corse) est tué par les allemands sur le territoire de la commune de Plouyé. Les circonstances et les raisons de cette mort sont encore mal connues.

□ Le lieu d'abord :

Jean Kerrizoré, dans son témoignage paru dans l'ouvrage « Résistant et maquisards dans le Finistère » écrit ceci :

« Quant à Georges (Le Gall), dont notre bataillon porta ensuite le nom, il périt dans une embuscade du côté du Vieux-Tronc au retour d'une mission au Huelgoat ».

Le lieu-dit Le Vieux-Tronc est à cheval sur les communes de Huelgoat et de Plouyé, mais ce n'est pas là que le cantonnier de Plouyé, **Pierre Balnoas**, a retrouvé son corps, tel qu'il l'a déclaré à la mairie pour l'établissement de l'acte de décès :

« Un inconnu de sexe masculin paraissant âgé de vingt-deux ans est décédé aux abords du chemin numéro quatorze en cette commune »

Le lieu n'est pas très précis, puisque le chemin n°14 va du lieu-dit Pen-ar-Barrez au bourg de Plouyé, soit environ 3,5 Km.

Aux abords du chemin n°14 ne signifie pas sur le chemin n°14 : il a pu trouver le corps de Georges Le Gall à quelques dizaines de mètres du chemin, dans un champ ou un chemin creux.

Jean Le Gall, le père de Georges Le Gall, écrira plus tard, le 15 octobre 1950, sur la demande de carte de Combattant Volontaire de la Résistance, que Georges Le Gall :

« a été tué au cours d'une mission le 12-6-44 à Plouyé, Finistère, par les Feldgendarmes allemands ».

S'il est vraisemblable que Georges Le Gall a été tué par les Feldgendarmes, le terme « embuscade » utilisé par Jean Kerrizoré est peut-être un peu fort, ce n'était sans doute qu'une simple patrouille.

On peut affirmer avec certitude que Georges Le Gall a été tué par les allemands, aux abords du chemin communal numéro 14, sur la commune de Plouyé, entre le lieu-dit Pen-ar-Barrez et le bourg de Plouyé. Il se dirigeait très certainement vers le bourg de Plouyé.

□ **Ensuite l'identification du corps et la déclaration de décès**

D'après l'acte de décès enregistré à la mairie de Plouyé, le cantonnier n'a pas pu identifier le corps, mais il a tout de même déclaré qu'il « paraissait âgé de vingt-deux ans ». Cette précision est étonnante pour un cadavre inconnu (il aurait pu dire une vingtaine d'années), d'autant plus que 22 ans était l'âge exact de Georges Le Gall.

L'autre élément clé est que le cantonnier a trouvé le corps « aux environs de 14 heures 30 », le lundi 12 juin 1944, mais qu'il n'a enregistré l'acte de décès que le lendemain mardi 13 juin à 13 heures.

L'explication est probablement la suivante : le cantonnier a vu qu'il ne s'agissait pas d'un habitant de la commune, et il a pensé à un résistant. Il est allé immédiatement avertir les patriotes du maquis « Etoile Rouge », qui sont allés identifier le corps ou ont compris qu'il s'agissait de Georges Le Gall, puisqu'il aurait dû être de retour de sa mission, et que son coéquipier Corentin Rivoal était peut-être déjà rentré seul. Jean Kerdoncuff a alors donné quelques précisions au cantonnier, en particulier l'âge de Georges Le Gall, mais pas son nom, et lui a dit qu'il allait prévenir la famille. Le maire et le cantonnier ont donc attendu le lendemain que quelqu'un vienne identifier le corps. Comme personne n'était venu le matin, ils ont établi l'acte de décès à 13 heures.

□ **Enfin les circonstances de sa mort**

Il y a plusieurs versions aux circonstances de sa mort :

La version de Corentin Rivoal

Voici la version de Corentin Rivoal, de Landeleau, qui faisait aussi partie de la compagnie F.T.P. Corse, telle qu'il l'a présentée en février 2012 :

Corentin Rivoal n'était pas sur le coup de tabac avec Georges Le Gall. D'ailleurs, il le connaissait très peu : c'est vrai qu'il l'avait vu une fois dans leur cache de Kerret ou de Well-Goz, mais ils n'étaient pas du même groupe. Georges Le Gall était dans le groupe des brestois de Plonévez-du-Faou, tandis que lui était dans un groupe de gars du pays à Landeleau. Donc, ce 12 juin 1944, Georges Le Gall faisait l'expédition tabac avec Mourin (ou Morin), qui avait une moto. Mourin était professeur de sport, et son école avait été déplacée à Plonévez-du-Faou, où il habitait dans une boulangerie. Georges Le Gall revenait donc de Huelgoat avec Mourin, en moto. Les allemands ont tiré, ils ont tué Georges Le Gall. Mourin s'en est sorti indemne.

Cette histoire paraît montée de toute pièce, et après coup, quand Mourin n'est plus là pour la contredire. Si la mort de Georges Le Gall s'était effectivement passée ainsi, Mourin en aurait parlé en juin 1944, et le groupe de Plonévez-du-Faou aurait retenu cette version.

Corentin Rivoal s'est malheureusement décrédibilisé à plusieurs reprises en refusant d'assumer ses actes dans la résistance, même quand ils s'étaient passés devant témoins (l'exécution du « polonais » par exemple).

Dans le cas de Georges Le Gall, le maquis lui a longtemps reproché d'être responsable de cette mort : Corentin Rivoal n'aurait pas dû laisser son coéquipier rentrer seul. Ils étaient sur la même mission, Corentin Rivoal, qui connaissait bien le coin, servait en quelque sorte de guide au brestois Georges Le Gall, par ailleurs plus gradé que lui (Georges Le Gall était lieutenant). Corentin Rivoal raconte qu'il avait une fille à voir du côté de Saint-Herbot, et il aurait dit à Georges Le Gall de rentrer tout seul. A moins qu'ils ne se soient disputés ?

La version de Jean Kerrizoré

Dans son témoignage paru dans l'ouvrage « Résistants et maquisard dans le Finistère », Jean Kerrizoré, maquisard de la compagnie F.T.P. Corse, ne donne pas de détail sur la mort de Georges Le Gall, tout simplement parce qu'il n'en a pas été témoin. Il l'avait bien vu dans la cache de Kerret, mais il l'avait pris pour un réfractaire du STO :

« Notre déménagement de Kerret pour Well-Goz était justifié par le manque d'espace vital, à huit dans notre cabane souterraine nous affichions complet. Aussi les derniers STO que nous avons hébergés, Georges, Guy, et les deux inséparables Bébert et Nénesse durent se contenter de la paille au-dessus de l'écurie de Louis Page à Kerdiez, avec tout de même des draps en toile de parachute qui nous venaient de Spézet ou des Côtes-du-Nord ...

... Quant à Georges (Le Gall), dont notre bataillon porta ensuite le nom, il périt dans une embuscade du côté du Vieux-Tronc au retour d'une mission au Huelgoat ».

Cependant, Jean Kerrizoré savait beaucoup plus de choses, qui lui avaient été rapportées par d'autres. Il s'en était confié à Yves Quéré, de Plonévez-du-Faou, Vice-Président du Comité Départemental de l'A.N.A.C.R. : Jean Kerdoncuff avait donné ordre à Georges Le Gall et Corentin Rivoal d'aller récupérer du tabac à Huelgoat. Corentin Rivoal n'est pas revenu avec Georges Le Gall, mais a pris un autre chemin. Georges Le Gall est donc revenu seul, avec un paysan qui l'a transporté dans sa charrette. Le tabac était caché dans la charrette. Quand Georges Le Gall a vu la patrouille allemande, il est descendu de la charrette, l'air de rien, et les a laissé continuer. Les allemands ont laissé passer la charrette. Georges Le Gall est alors passé à pied devant la patrouille, puis est remonté dans la charrette plus loin. En voyant ce manège, les allemands ont eu des soupçons, ils ont rattrapé la charrette, l'ont fouillé, et ont tué Georges Le Gall.

Cette version repose sur le témoignage du paysan qui a transporté Georges Le Gall, témoignage oral transmis sans doute de proche en proche aux maquisards et peut-être déformé. Elle soulève deux questions :

D'abord, pourquoi le paysan n'a-t-il pas signalé la mort de son passager lui-même ? Soit il en a parlé au cantonnier qui est allé se rendre compte par lui-même, soit il en a parlé aux résistants du maquis « Etoile Rouge », et le cantonnier a trouvé le corps tout seul.

Ensuite la brutalité des Feldgendarmes s'explique mal : pourquoi ont-ils tué Georges Le Gall sur place ? Il n'y a que deux raisons pour que les allemands aient pu tirer : soit ils étaient en légitime défense parce que Georges Le Gall avait sorti une arme, soit Georges Le Gall a tenté de s'enfuir et n'a pas obtempéré à l'ordre de s'arrêter des Feldgendarmes. Dans les deux cas ce comportement de Georges Le Gall paraît disproportionné par rapport au « petit délit » d'un simple transport de tabac.

Enfin, cette version pose un autre problème : pourquoi envoyer Corentin Rivoal et Georges Le Gall faire le coup de tabac à Huelgoat qui était truffé d'allemands. Ils seraient plutôt allés à Locmaria-Berrien, le village d'à côté, où il y avait moins d'allemands.

La version d'André Le Gall

La version de son frère, André Le Gall, m'a été racontée en mai 2008. Mon père André était très économe de ses mots et chaque mot a de l'importance :

« Mon frère revenait d'Huelgoat. Il était en vélo. Il a vu une patrouille allemande. Il a pris peur, parce qu'il avait des documents compromettants sur lui. Il a jeté son vélo sur le bas-côté et il est parti en courant dans un chemin creux. Les allemands sont arrivés à la hauteur du chemin et ont tiré. Il a été tué sur le coup. »

Tout d'abord, cette version est cohérente avec le fait que les allemands l'aient tué sur place : il s'enfuyait et ne s'est évidemment pas arrêté quand ils ont crié « Halt ! ». Sa fuite montrait clairement qu'il avait quelque chose à se reprocher.

Ensuite, la réaction de Georges Le Gall paraît à la hauteur de l'enjeu : s'il était pris avec les documents sur lui, il était certain d'être arrêté, emprisonné, jugé et peut-être fusillé.

Enfin cette version n'est pas incompatible avec le transport en charrette et le paysan. Le vélo de Georges Le Gall était peut-être dans la charrette. Quand Georges Le Gall a vu les Feldgendarmes, il a descendu son vélo, et il est passé devant les allemands à pied en tenant le vélo (il pouvait toujours dire que le vélo nécessitait réparation). Ensuite il a rattrapé la charrette, et à ce moment-là les allemands ont eu des soupçons.

Quand le cantonnier a retrouvé son corps, Georges Le Gall n'avait aucun papier sur lui : ni carte d'identité, ni laissez-passer, ni document. Les Feldgendarmes l'avaient évidemment fouillé avant de partir.

Cette affaire de document compromettant soulève une autre question, concernant le but de la mission : était-ce vraiment une simple expédition tabac ? Où et de qui Georges Le Gall avait-il obtenu ces documents, d'ailleurs sans doute à l'insu de Corentin Rivoal qui n'en savait rien. N'oublions pas que les missions tabac étaient aussi des occasions d'obtenir des renseignements sur les mouvements de troupe et les activités de l'occupant.

Enfin, qui a dit à son frère André que Georges Le Gall avait des documents compromettants sur lui ? Puisqu'on ne les a pas retrouvés, puisque ce sont les allemands qui les ont pris, qui savait que Georges Le Gall avait des documents ? Sans doute les personnes qui étaient au courant de cette transmission de document par Georges Le Gall (qui jouait en fait le rôle de facteur) : soit celui qui avaient collecté ou établi ces documents, soit celui qui avait donné les documents à Georges Le Gall, soit celui qui devait recevoir ces documents, c'est-à-dire Jean Kerdoncuff.

Écoutons la suite du récit d'André Le Gall :

« Quand mes parents ont appris que mon frère venais de se faire tuer, ils ont eu peur que les allemands ne m'arrêtent pour un interrogatoire. Alors ma mère m'a conduit dans le maquis »

Et André (18 ans et demi) a ainsi rejoint la compagnie F.T.P. Bir Hakeim, au nord du Huelgoat, entre Berrien et Scignac. Il n'a donc pas eu de contact avec les maquisards de la compagnie F.T.P. Corse, basés à Plonévez-du-Faou, au sud du Huelgoat.

Le seul contact qu'André ait pu avoir avec le maquis de Plonévez-du-Faou, c'est plus tard, en août et septembre 1944, quand Jean Kerdoncuff est venu prendre le commandement de la compagnie Bir Hakeim devenue alors un bataillon. Jean Kerdoncuff, qui était le chef de Georges Le Gall le 12 juin 1944, savait peut-être que Georges Le Gall devait lui apporter des documents. Mais peut-être aussi n'en avait-il aucune idée.

On peut en déduire plusieurs informations :

D'abord, ses parents connaissaient bien le maquis autour de Huelgoat, y compris sa mère Jeanne (42 ans), puisque c'est elle qui l'a conduit à la compagnie Bir Hakeim.

Ensuite, ses parents devaient avoir des relations étroites avec la résistance : ni son père, ni sa mère ne sont venus identifier le corps de Georges Le Gall à la mairie de Plouyé, pour éviter que les allemands ne fassent le lien avec eux (les papiers d'identité trouvés sur Georges Le Gall par les allemands étaient sans doute des faux).

Ses parents savaient ce que contenaient les documents trouvés sur Georges Le Gall et ils craignaient peut-être d'être arrêtés par les allemands. Conduire leur fils André dans le maquis, c'était surtout le mettre à l'abri. André était complètement en dehors du coup, mais il travaillait aux carrières Louara de Huelgoat, et qui dit carrières dit explosifs. Cela aurait pu paraître suspect aux allemands.

Ce n'est pas son père qui a conduit André dans le maquis, mais sa mère. Sans doute son père avait-il des choses importantes et urgentes à faire : brûler des documents, prévenir ses contacts,...

Enfin, ce sont sans doute ses parents qui lui ont dit que son frère avait des documents compromettants sur lui. Ils le lui ont dit parce qu'ils le savaient, parce que c'est peut-être son père qui les lui avait donné, ou que son père savait qui les lui avait donnés.

Pour comprendre les motivations de Jean Le Gall, père de Georges Le Gall, il faut revenir un peu en arrière :

Le père de Jean Le Gall, donc le grand-père de Georges Le Gall, a fait sa carrière dans la Marine Nationale, 25 ans de 1883 à 1908. Il a participé à l'expédition du Tonkin en 1885 et à la campagne de Madagascar en 1895.

Sur les traces de son père, Jean s'engage dans la Marine à 17 ans en 1915, à l'Ecole des Mécaniciens de Lorient, mais ne navigue pas avant la fin de la Première Guerre Mondiale. Il prend sa retraite de la Marine en août 1938, sans avoir participé à aucune opération militaire. Il est rappelé sous les drapeaux à la déclaration de guerre en septembre 1939, est promu Premier Maître de réserve, mais n'est affecté à aucun bateau : il reste en réserve de la Marine pendant la drôle de guerre. Quand la Wehrmacht entre à Brest en juin 1940, la flotte a déjà quitté la rade, sans lui, et il se fait cueillir à terre. Quelle frustration ! 23 ans dans la Marine sans jamais avoir vu un ennemi au bout d'un canon ou d'une torpille !

Pire encore ! Il passe un an dans un camp de prisonnier en Allemagne. Imaginez son dépit et son besoin d'action quand il rentre en France. Mais il est militaire et en liberté surveillée, les allemands l'ont à l'œil. Il n'est plus tout jeune non plus (43 ans) pour faire le coup de feu.

La décision de se réfugier à Huelgoat, où il n'a aucune famille connue, n'a peut-être pas été prise par hasard : avec un terreau politique de gauche et une géographie propice aux actions de guérilla, Huelgoat se prête bien à l'émergence du maquis ; il espère sans doute pouvoir y apporter sa contribution. Ainsi, après avoir inscrit son fils André à l'Ecole Primaire Supérieure, pour la forme (André n'y passera que 3 mois), il le fait rentrer comme apprenti aux carrières Louara, un moyen d'avoir éventuellement accès à des explosifs. André gardera un mauvais souvenir de ce métier de « casseur de cailloux », ce n'était pas son choix, et il ne le citera jamais comme son métier d'origine (à l'armée, il indiquera « serrurier »).

A la fois pour compléter sa pension d'armistice et parce que son métier c'est la réparation (il était mécanicien dans la Marine), Jean Le Gall s'équipe en outils de cordonnerie : pendant la guerre, les usines ne fonctionnaient que pour l'armée, et les civils devaient se contenter de chaussures réparées. C'est aussi une excellente couverture pour des activités de renseignement : il pouvait recevoir des « clients » qui apportaient ou venaient chercher leurs chaussures, bottes, etc... De plus, il s'était installé rue du Pouly, à deux pas de l'école des filles occupée par une compagnie allemande et partiellement transformée en prison. Jean avait appris quelques mots d'allemand pendant son séjour d'un an en camp de prisonnier, et devait réparer aussi les bottes des officiers allemands : une façon de glaner des informations sur l'état d'esprit et les intentions de l'occupant.

Pour revenir aux événements du 12 juin 1944, voici une version possible des faits :

Jean Kerdoncuff, chef de la compagnie F.T.P. Corse envoie Georges Le Gall et Corentin Rivoal en expédition tabac à Locmaria-Berrien. Corentin Rivoal connaît bien le coin, et surtout il parle breton, ce qui facilite la communication, tandis que Georges Le Gall est brestois et ne comprend pas toujours les gens du pays.

Au retour de Locmaria, au bout de 4 km, au niveau du Vieux-Tronc, ils se séparent. Soit c'est Corentin Rivoal qui veut aller voir une fille du côté de Saint-Herbot, et Georges Le Gall le laisse faire, soit c'est Georges Le Gall qui dit qu'il va aller voir ses parents à Huelgoat. Toujours est-il que Georges Le Gall part sur Huelgoat, à 2 km, et y rencontre son contact (peut-être son père) qui lui remet des documents confidentiels et sans doute liés aux activités de l'ennemi.

Ensuite Georges Le Gall revient de Huelgoat en vélo, passe Le Vieux-Tronc, puis continue seul sur la route de Pen-ar-Barrez et Plouyé, ou bien monte dans la charrette d'un paysan. Il rencontre alors la patrouille de Feldgendarmes sur le chemin communal numéro 14 (rebaptisé aujourd'hui RD17), entre Pen-ar-Barrez et le bourg de Plouyé. Il prend peur, à cause des documents qui peuvent le compromettre, le mener au peloton d'exécution et aussi compromettre d'autres personnes. Il tente de s'enfuir dans un champ ou un chemin creux, les allemands courent jusqu'à l'endroit d'où il a quitté la route, tirent et le tuent. Ils le fouillent, récupèrent ses papiers d'identité et les documents. Le cantonnier, averti par le paysan ou étonné par le vélo jeté sur le bas-côté de la route, aperçoit son corps à quelques dizaines de mètres, « aux abords du chemin communal ». Il est environ 14 heures 30 le lundi 12 juin.

Voyant qu'il ne s'agit pas d'un homme du village, le cantonnier pense à un résistant, et va avertir les patriotes du maquis « Etoile Rouge », sur la commune voisine de Plonévez-du-Faou. Corentin Rivoal est peut-être déjà rentré sans Georges Le Gall, et de toute façon, Georges Le Gall aurait déjà dû être de retour. Les questions posées au cantonnier sont classiques : Est-il grand ? Quelle est la couleur de ses cheveux ? A-t-il environ 22 ans ? Comment est-il habillé ? Oui, c'est bien lui. Les maquisards ne lui donnent pas son nom, mais Jean Kerdoncuff comprend la gravité de la situation : il ne s'agit pas seulement de la mort de son lieutenant, il y a maintenant des documents confidentiels qui sont entre les mains des allemands, il faut faire vite. Il dit alors au cantonnier qu'il va prévenir la famille, et il lui suggère d'attendre : quelqu'un viendra peut-être identifier le corps. L'après-midi même il fait prévenir les parents de Georges Le Gall à Huelgoat, et surtout les correspondants qui ont fourni ces documents à Georges Le Gall (ce sont peut-être d'ailleurs les mêmes).

Le soir de ce lundi 12 juin, André Le Gall rentre normalement du travail, des carrières Louara à Huelgoat. Ses parents viennent d'apprendre la nouvelle, ils décident de conduire André dans le maquis pour le mettre à l'abri des investigations de l'ennemi. C'est sa mère qui le conduit auprès des responsables de la compagnie F.T.P. Bir Hakeim. Son père s'occupe de prévenir ses contacts de la résistance qui pourraient être inquiétés quand les allemands découvriront ce que contiennent les documents.

Le lendemain mardi 13 juin, le cantonnier et le maire de Plouyé attendent que quelqu'un vienne identifier le corps, puis, ne voyant rien venir le matin, ils enregistrent l'acte de décès à 13 heures, au nom « Inconnu ».

Après la libération du Finistère, les parents de Georges Le Gall font une déclaration nominative de décès auprès du Tribunal Civil de Quimper, qui donne lieu à un jugement prononcé le 1^{er} février 1945. Ce jugement est ensuite transcrit sur l'acte de décès en mairie de Plouyé le 1^{er} mars 1945.

Paris le 12 février 2013

Georges LE GALL

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique (septembre 1972 – janvier 1975)

Sous-lieutenant au 8^{ème} Régiment de Hussards à Altkirch (février 1975 – Août 1975)

Lieutenant de réserve de l'Arme Blindée Cavalerie (septembre 1975 – mars 1988)

Neveu de Georges LE GALL, lieutenant F.T.P.F du maquis « Etoile Rouge »

Fils d'André LE GALL, résistant du bataillon Bir Hakeim

Petit-fils de Jean Le Gall, premier maître mécanicien dans la Marine Nationale

Histoire d'une famille dans la guerre

Jean le Gall et ses deux fils Georges et André

• Contexte historique

19 juin 1940 : Entrée de la Wehrmacht dans la ville de Brest. Début de l'occupation allemande.

Printemps 1942 : Arrivée des premiers U-Boots allemands dans la base sous-marine de Lanninon, en cours d'achèvement à Brest.

23 octobre 1942 : Départ pour Hambourg de 550 ouvriers de l'arsenal de Brest, dans le cadre de la nouvelle loi de Vichy du 4 septembre 1942, qui introduit la conscription obligatoire des hommes de 18 à 50 ans. Cette nouvelle loi a remplacé le système de la Relève, négocié par Pierre Laval et institué le 22 juin 1942 : il consistait à libérer un prisonnier de guerre pour trois départs en Allemagne de travailleurs libres français. Berlin avait réclamé 1.200 ouvriers de l'arsenal, mais la Kriegsmarine de Brest était en désaccord avec cet ordre de réquisition, seuls 550 partiront ^A.

16 février 1943 : Instauration du Service du Travail Obligatoire (STO). Le STO concerne tous les jeunes hommes, alors que le système de la Relève ne concernait que les ouvriers. Tous les jeunes nés entre 1920 et 1922 sont obligés d'aller travailler en Allemagne, à titre de substitut de service militaire.

5 août 1944 : Libération de Huelgoat par l'armée américaine, guidée par les combattants de la Résistance, qui les ont aidés à contourner Huelgoat par le sud (Landealeu, Plouyé) ^D.

18 septembre 1944 : Libération de la ville de Brest. Le colonel allemand Pietzouka se rend au colonel américain Hirschelder et au commandant Faucher.

19 septembre 1944 : Libération du Finistère. Le général allemand Ramcke, qui était venu de Brest le 16 septembre pour « poursuivre la lutte jusqu'à la dernière balle », se rend au général américain Middleton à la pointe des Espagnols.

8 mai 1945 : Capitulation de l'Allemagne, signée à Berlin entre les Alliés et le Maréchal Keitel.

10 mai 1945 : Libération de la Poche de Lorient. Reddition de la Wehrmacht à Caudan.

• La Résistance

Janvier 1943 : Création du Groupe de résistance F.T.P. Lambert, à Landerneau, par Henri Lambert, Marcel Peucat, Jean Sizorn et Marcel Briand. C'est un groupe d'action directe, qui inscrira à son actif plusieurs déraillements de trains, des pylônes électriques démolis, et d'autres actions de sabotage. Trois des fondateurs sont arrêtés puis déportés (Henri Lambert, Marcel Peucat et Marcel Briand). Les survivants du groupe Lambert prennent le maquis : parmi eux Jean Sizorn, André Lagoguet, Louis Goulaouic et Hervé Hernot ^C.

Automne 1943 : Création de la Compagnie F.T.P. Bir Hakeim dans les Monts d'Arrée, par Marcel Clédic ^E.

Automne 1943 : Décision de création d'un maquis du côté de Coat Bihan, à Plonévez-du-Faou, par Daniel Trelu (Lieutenant-colonel Raymond Chevalier, Commandant en chef des FTF du Finistère, puis Chef départemental adjoint des FFI du Finistère), Jean-Louis

Berthéléme (résistant de Plonévez-du-Faou, Capitaine FTP à Trédudon-le-Moine en Berrien en juillet 1943, arrêté le 9 novembre 1943, déporté à Buchenwald le 19 janvier 1944) et quelques autres. Les premiers occupants de ce maquis étaient à peu près tous Landernéens ou Brestois (Récit de Monsieur Perret, économe du collège technique du Pilier-Rouge replié à Plonévez-du-Faou, rapporté par Jean Kerrizoré ^E).

Février 1944 : Création du maquis « Etoile Rouge » par Jean Kerdoncuff et par les survivants du groupe Lambert de Landerneau, au lieu-dit Coat Bihan à Plonévez-du-Faou ^J. Par la suite Jean Kerdoncuff rebaptisera ce maquis Compagnie F.T.P. Corse, pour tenter d'effacer ses origines communistes.

3 Août 1944 : Jean Kerdoncuff quitte le maquis de Plonévez-du-Faou (Kerret puis Well-Goz), pour prendre le commandement du bataillon Bir-Hakeim, sixième bataillon FFI du Finistère, regroupant les résistants des Monts d'Arrée sur Berrien et Scrignac, et combat pour libérer le Finistère ^{E,13}.

Août 1944 : La Compagnie F.T.P. Corse devient le Bataillon F.T.P. « Georges Le Gall ». C'est Jean Kerdoncuff qui souhaite que le bataillon porte le nom de ce résistant ^J.

Septembre 1944 : Participation du Bataillon « Georges Le Gall » au siège de Brest ^{E, J}.

Septembre 1944 : Participation du bataillon Bir Hakeim aux combats de libération de la presqu'île de Crozon ^F.

Fin septembre 1944 : Jean Kerdoncuff et ses patriotes sont cantonnés à Pleyber-Christ avec la compagnie Leningrad. C'est là que Jean Kerrizoré et son cousin François Bothorel (Boucher dans le maquis) le rejoignent ^E. « Leningrad » n'était pas le nom d'une compagnie, mais d'une section de la compagnie Châteaulin, compagnie commandée par le sous-lieutenant Equivalence (Marcel Siche de Ploudaniel) ^B. Les compagnies Châteaulin, Victoire, De Gaulle et Ténacité formaient le bataillon Stalingrad.

• Jean Le Gall (père de Georges et André)



19 août 1938 : Jean Le Gall est admis à la retraite proportionnelle après 23 ans de service dans la Marine Nationale ¹.

4 septembre 1939 : Jean Le Gall est rappelé sous les drapeaux et nommé Premier Maître mécanicien. Il n'a pas d'affectation d'équipage (2^{ème} Dépôt) et est classé Service armé à terre le 15 mars 1940 ¹.

26 juin 1940 : Jean Le Gall est fait prisonnier, 7 jours après l'arrivée des troupes allemandes à Brest, et passe un an dans un camp de prisonnier en Allemagne ¹.

8 août 1941 : Jean Le Gall revient du camp de prisonniers. Les allemands ont libéré les marins en premier, car « un marin sans bateau est moins dangereux qu'un fantassin ». Après la chute d'une bombe en plein jour dans la rue Jean Jaurès à Brest, qui manque de peu son fils André, il décide de se réfugier avec sa famille à Huelgoat ⁶.

1941-1944 : Réfugié à Huelgoat, rue du Pouly, à côté de l'école des filles, il vit de sa pension d'armistice, se procure un équipement de cordonnier, et se lance dans l'activité de réparation. Pendant la guerre, les usines ne fonctionnaient que pour l'armée, et les civils devaient se contenter de chaussures réparées ^{6,15}.

Automne 1944 : Retour à Brest, au 17 bis rue Kérivin, que les bombardements alliés ont miraculeusement épargné.

• Georges Le Gall



7 novembre 1921 : naissance à Lambézellec

1940-1942 : Ouvrier au port militaire de Brest, il participe à la construction de la base sous-marine allemande de Lanninon ⁶.

Hiver 1942 : Adhésion au P.C.F. clandestin. Il mène une activité de propagandiste résistant sous l'occupation allemande, il diffuse les publications clandestines du Parti Communiste et du Front National ¹².

Avril 1943 : Pour échapper au STO, institué au mois de février, il prend le maquis, aux environs de Huelgoat, où est réfugié sa famille (son père Jean, sa mère Jeanne Yvonne, et son jeune frère André) ⁶.

Ce n'est pas encore le maquis « Etoile Rouge », tel que mentionné dans le dictionnaire biographique d'Eugène Kerbaul, puisque ce maquis ne s'est constitué qu'en février 1944. Peut-être était-il simplement caché dans une ferme, ou faisait-il de la résistance « passive » comme le mentionne Jean Kerrizoré à propos de la compagnie Bir-Hakeim en fin d'année 1943 : renseignement, distribution de journaux, etc...

Il devait certainement être resté en contact avec le PCF et les FTP, après son départ de Brest, et a sans doute participé à la résistance : sinon, comment expliquer son grade de Lieutenant F.T.P.F. après moins de trois mois dans le maquis « Etoile Rouge » ?

15 mars 1944 : Il rejoint le maquis « Etoile Rouge » à Plonévez-du-Faou ^{J, 6}.

Printemps 1944 : Il est hébergé provisoirement dans la cabane enterrée de Kerret, dont les occupants habituels sont au nombre de huit : Jean Kerdoncuff, André Lagoguet, Corentin Rivoal, François Lever, François Fichou, François Bothorel, Corentin Cochennec et Jean Kerrizoré. Jean Kerrizoré le prend pour un réfractaire du STO, alors qu'il fait partie de la même compagnie F.T.P. que lui. Comme il n'y avait pas assez de couchages, Georges et quelques autres passait les nuits dans la paille au-dessus de l'écurie de Louis Page à Kerdiez, avec tout de même des draps en toile de parachute ^E.

Lundi 12 juin 1944 : Il est tué par les allemands, au retour d'une mission au Huelgoat, du côté du Vieux-Tronc, selon Jean Kerrizoré ^E. Plus précisément, son corps est retrouvé par le cantonnier de Plouyé, Pierre Balnoas, vers 14 heures 30 le 12 juin 1944, aux abords du Chemin Communal N° 14 (actuellement nommé D17) ², soit entre le lieu-dit Pen-ar-Barrez et le bourg de Plouyé ^J.

13 septembre 1946 : Georges Le Gall est nommé à titre posthume au grade d'Aspirant, à compter du 1^{er} juin 1944, par la Commission Nationale d'Homologation des grades F.F.I. ³.

1946-1950 : Georges Le Gall obtient, à titre posthume, la citation à l'ordre du Corps d'Armée ⁶.

1945-1950 : Exhumation du cimetière de Plouyé, transfert du corps à Brest, et inhumation dans la concession familiale du cimetière de Kerfautras.

2 mai 1949 : Jean Le Gall obtient, de la part de l'armée (Etat Major de la III^{ème} région militaire à Rennes), un certificat d'appartenance de son fils Georges Le Gall aux F.F.I. au sein du maquis FTP Etoile Rouge ⁴.

28 février 1950 : les parents de Georges Le Gall achètent une extension de 0,20 m² à la concession familiale au cimetière de Kerfautras à Brest, en prévision d'un nouveau monument funéraire ⁵.

15 octobre 1950 : Le père de Georges Le Gall établit une demande de Carte de Combattant Volontaire de la Résistance, à titre posthume, pour son fils Georges Le Gall ⁶.

15 décembre 1952 : la Commission Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance accorde le titre de Combattant Volontaire de la Résistance à Georges Le Gall, avec la carte CVR N° 002773, ainsi qu'une pension d'ascendant à son père Jean Le Gall ^{7,8,9}.

1953 : Avec cette pension d'ascendant, ses parents font rénover la tombe familiale. Ils changent la pierre tombale et la stèle, sur laquelle ils font graver cette inscription ¹⁴ :

GEORGES LE GALL
LIEUTENANT F.T.P.F.
MORT POUR LA FRANCE
LE 12 JUIN 1944 - 22 ANS

Sachant que son père était militaire, le grade de lieutenant n'a certainement pas été écrit à la légère.



1960 : le décret du 3 février 1960 (publié au Journal Officiel du 10 mars 1960, et au Bulletin Officiel des Décorations, Médailles et Récompenses du même jour) attribue à titre posthume la Médaille de la Résistance Française à Georges Le Gall ^{10,11}.

- **André Le Gall**



5 décembre 1925 : Naissance à Brest

1940-1941 : André Le Gall est apprenti serrurier. Il habite au 17 bis rue Kérivin, à Brest ⁶.

Été 1941 : André Le Gall échappe de justesse à la mort, lorsque le chariot qu'il tire avec un autre ouvrier est pulvérisé par une bombe anglaise, en plein milieu de la rue Jean Jaurès, lors d'un des premiers bombardements de la Royal Air Force en plein jour. Sa mort est annoncée prématurément à ses parents, alors qu'il avait réussi à se protéger sous un porche. Ses parents décident alors de quitter Brest et se réfugient à Huelgoat, où il retourne provisoirement à l'École Primaire Supérieure ^{6,21}.

5 décembre 1941 : le jour de ses 16 ans, André Le Gall entre comme apprenti aux carrières Louara, à Huelgoat. Il devient ouvrier tailleur de pierre le 1^{er} octobre 1943 ^{21,25,26}.

Semaine du 12 juin 1944 : Dès que ses parents sont prévenus de la mort de son frère Georges, sa mère conduit André dans le maquis, de peur qu'il ne soit arrêté pour un interrogatoire ⁶. André rentre dans la résistance, au sein de la compagnie Corentin Cochenec du bataillon Bir Hakeim, entre Berrien et Scignac. Sous les ordres du lieutenant Xavier, il participe à la libération de Pleyben ²¹.

8 août 1944 : Après la libération du secteur de Huelgoat, André Le Gall n'est plus considéré comme résistant, bien qu'il soit fait état, dans son attestation FFI, des combats de la libération de la presqu'île de Crozon ²⁰.

11 octobre 1944 : André Le Gall (19 ans) s'engage pour la durée de la guerre dans le « Bataillon F.F.I. du Finistère (Marine) » ¹⁶.

31 janvier 1945 : une attestation signée par le capitaine André Lagouet, à Landerneau, établit que André Le Gall est présent à la 4^{ème} Compagnie du Bataillon 1/48 ¹⁷.

Hiver-Printemps 1945 : André Le Gall participe au siège de Lorient, jusqu'à la reddition allemande du 10 mai 1945 ^{6,21}.

Printemps-Automne 1945 : André Le Gall est incorporé comme voltigeur à la 9^{ème} Compagnie du 71^{ème} Régiment d'Infanterie qui fait partie des forces d'occupation à Bad Dürkheim au sud-est de la Forêt Noire en Allemagne ^{19,21}.

27 décembre 1945 : André Le Gall rentre dans ses foyers, à Brest, titulaire d'une permission libérable de 30 jours du 27 décembre 1945 au 25 janvier 1946 ¹⁸.

25 janvier 1946 : André Le Gall est démobilisé ¹⁹.

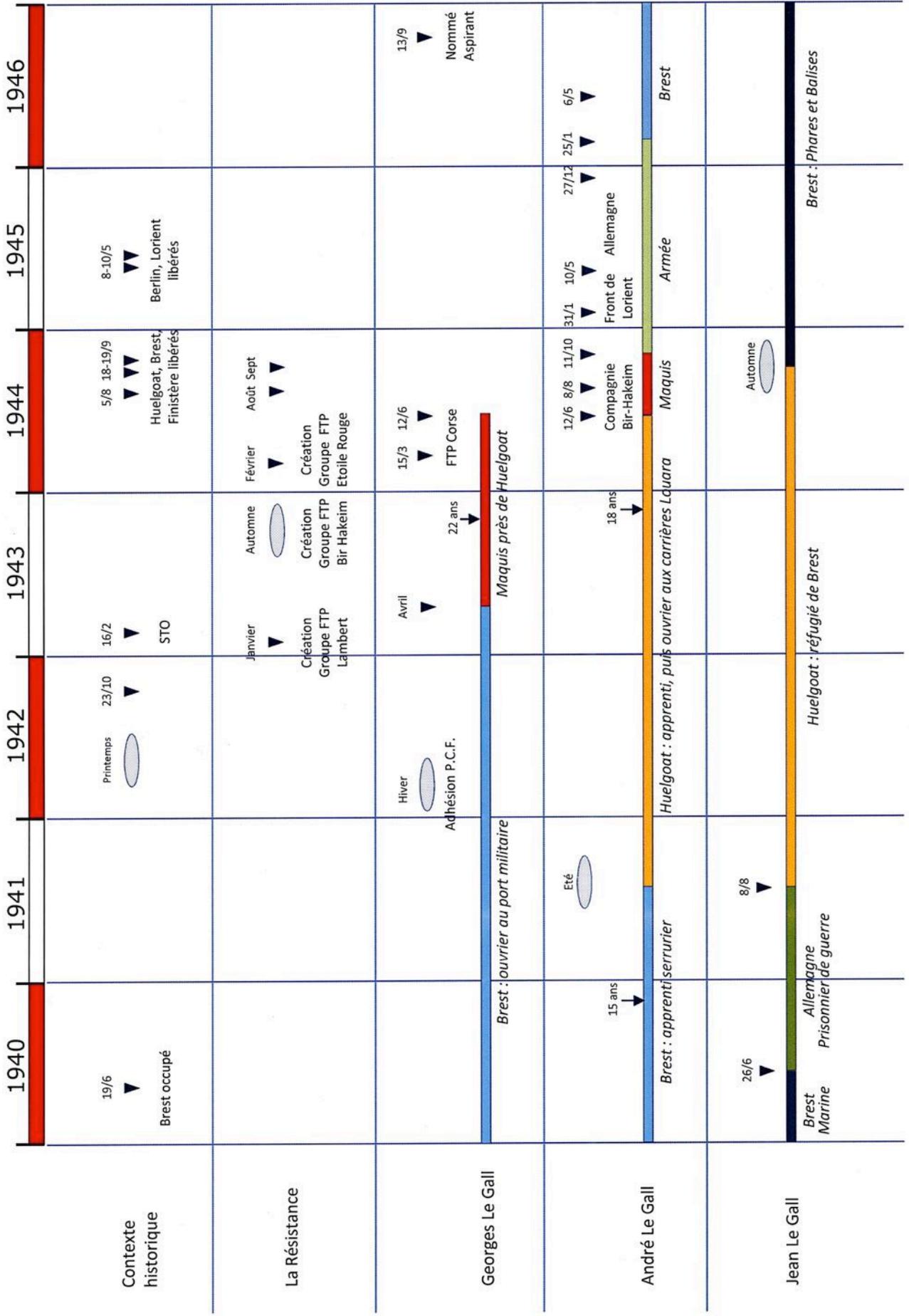
6 mai 1946 : André Le Gall fait établir, par le Capitaine Callac – Yvinec, une attestation F.F.I. d'entrée au Bataillon Bir Hakeim le 30 avril 1944 ²⁰. Pourquoi cette date du 30 avril ? Sans doute pour pouvoir justifier de 90 jours de résistance et non pas de 59 jours (du 12 juin au 10 août 1944, date de libération du secteur de Huelgoat).

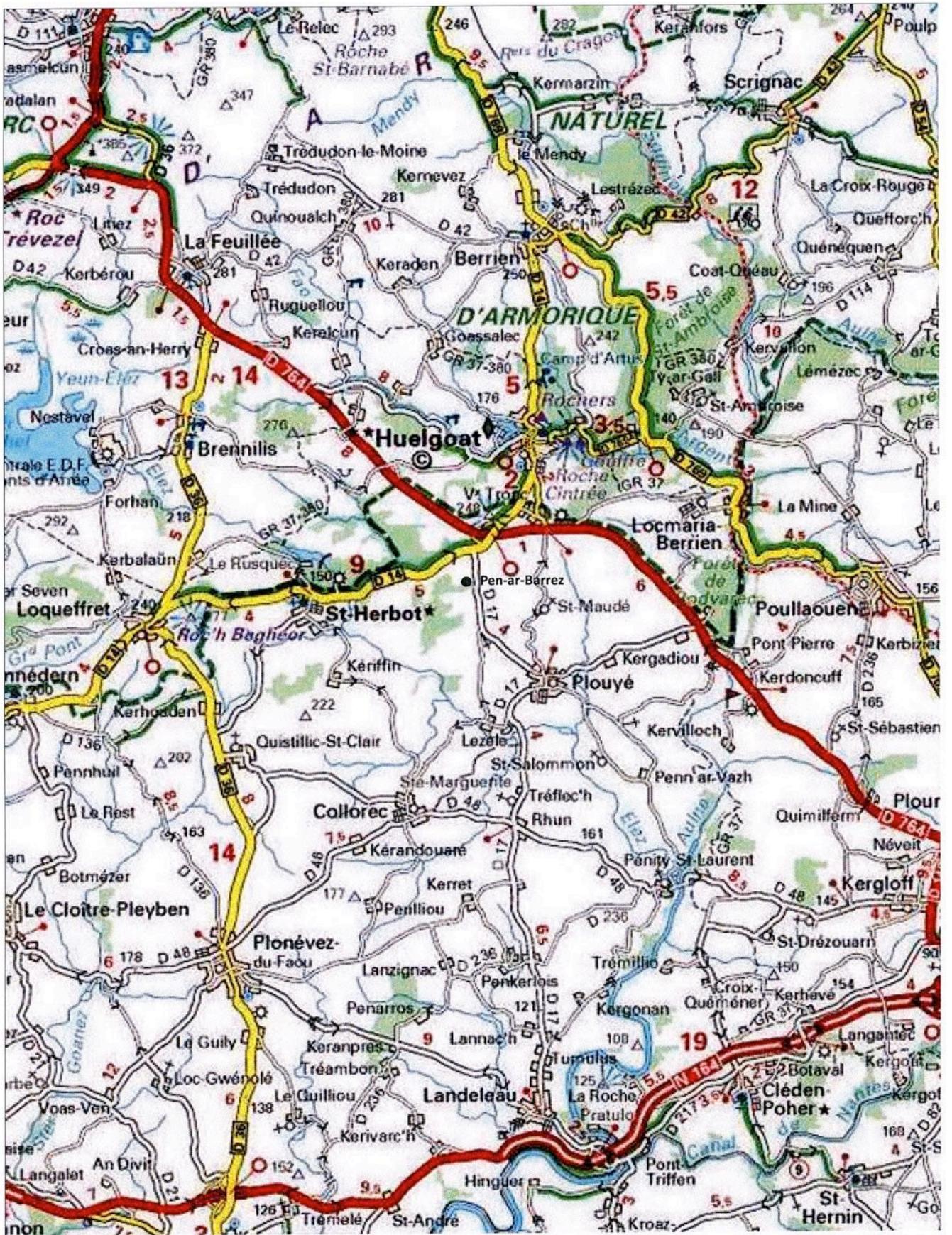
21 juillet 1949 : André Le Gall obtient, de la part de l'armée (État Major de la III^{ème} région militaire à Rennes), un certificat d'appartenance aux F.F.I., au sein du bataillon Stalingrad, du 30 avril 1944 au 10 août 1944 (date de la libération de son secteur), puis de présence au corps jusqu'au 15 octobre 1944 ²². Cette attestation, qui remplace celle des F.F.I. établie par le capitaine Callac, avec les mêmes dates, était sans doute nécessaire car le bataillon Bir Hakeim n'a jamais été reconnu comme tel par l'Armée.

13 juin 1951 : la demande de carte C.V.R. d'André Le Gall est rejetée par l'Office Départemental des Anciens Combattants, car il n'a pas 3 mois d'appartenance à une unité combattante avec une date d'entrée dans les F.F.I. antérieure au 6 juin 1944 ²³. Ce rejet est confirmé le 27 mars 1961 par l'Office National des Anciens Combattants ²⁴.

Histoire d'une famille dans la Guerre

▼ Date certaine
 ○ Période estimée





Références (classées par date)

- A. « Brest dans la tourmente », Volume 2, Jocelyn GILLE. Editions de la Cité, décembre 1988.
- B. « Clandestins de l'Iroise », Tome 4 (1940-1944). René Pichavant. Editions MORGANE, 1988. Chapitre « De la mort de Dédé le Parisien aux fusillés de Quimerc'h ».
- C. « Genèse du Groupe LAMBERT », par Jean Sizorn et Marcel Peucat, article paru en 1992 dans la revue « Concours de la Résistance du Finistère ».
- D. La libération du Finistère. Supplément à Ouest-France N° 15153 du 9 septembre 1994.
- E. Témoignage de Jean Kerrizoré, dans « Résistants et maquisards dans le Finistère », ouvrage réalisé par Les Amis de la Résistance du Finistère / ANACR, édité en 2008 par Keltia Graphic.
- F. « Roscanvel. Commémoration de la Libération. Marcle Clédic est venu. » Article du télégramme du 20 septembre 2010.
- G. Témoignage oral d'André Le Gall à son fils Georges Le Gall, en mai 2008.
- H. Conversation téléphonique entre Georges Le Gall et Corentin Rivoal, le 15 février 2012.
- J. Conversations téléphoniques entre Georges Le Gall et Yves Quéré, de Plonévez-du-Faou, Vice-Président du Comité Départemental de l'A.N.A.C.R. (Anciens Combattants et Amis de la Résistance), les 11 février, 16 mars et 9 septembre 2012.

Annexes (classées par personne, puis par date)

Jean Le Gall

1. Fiche matricule de Jean Le Gall (Service Historique de la Marine à Brest). 2 pages.

Georges Le Gall

2. Acte de décès de Georges Le Gall établi par la mairie de Plouyé le 13 juin 1944.
3. Notification de la Commission Nationale d'Homologation des grades F.F.I. du 13 septembre 1946 (Dossier CVR n° 6245, Archives départementales du Finistère, Quimper).
4. Certificat d'appartenance aux F.F.I. de Georges Le Gall, F.T.P. Etoile Rouge, établi par le Général commandant la 3^{ème} région militaire, et signée à Rennes, le 2 mai 1949.
5. Extension de la concession des héritiers Le Gall au cimetière de Kerfautras à Brest, du 28 février 1950.
6. Demande de la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance établie par Jean Le Gall le 15 octobre 1950 (Dossier CVR n° 6245, Archives départementales du Finistère, Quimper). 2 pages.
7. Avis de la Commission Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance du 15 décembre 1952 (Dossier CVR n° 6245, Archives départementales du Finistère, Quimper).

8. Extrait de la décision N°1 de l'Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 15 décembre 1952 (Dossier CVR n° 6245, Archives départementales du Finistère, Quimper)

9. Accusé de réception de la carte C.V.R. de Georges Le Gall du 15 janvier 1953 (Dossier CVR n° 6245, Archives départementales du Finistère, Quimper).

10. Publication au Journal Officiel du 10 mars 1960 du décret du 3 février 1960 portant attribution de la médaille de la Résistance.

11. Publication au Bulletin Officiel des Décorations, Médailles et Récompenses du 10 mars 1960 de l'attribution de la médaille de la Résistance à Georges Le Gall (page de garde et page 191).

12. « 1270 Militants du Finistère (1918-1945) », par Eugène Kerbaul, Dictionnaire biographique de militants ouvriers du Finistère élargi à des combattants de mouvements populaires de Résistance. 1985. (page de couverture et page 165)

13. « Hommage à Jean Kerdoncuff », écrit par Anne Friant, présidente du Groupe départemental du Finistère des Ami(e)s de la Résistance ANACR, le 19 septembre 2009. (2 pages)

14. Photographie actuelle de la tombe de la famille Le Gall au cimetière de Kerfautras à Brest.

André Le Gall

15. Carte d'identité d'André Le Gall, mentionnant son adresse à Huelgoat, établie le 28 mai 1941.

16. Acte d'engagement pour la durée de la guerre d'André Le Gall, pour servir dans le Bataillon F.F.I. du Finistère (Marine), signé à Quimper le 11 octobre 1944.

17. Attestation de présence d'André Le Gall à la compagnie, établie à Landerneau le 31 janvier 1945 et signée par le capitaine André Lagouet.

18. Permission libérable d'André Le Gall, du 27/12/1945 au 25/1/1946, établie à Saint Briec le 26 décembre 1945.

19. Fiche de démobilisation d'André Le Gall, établie à Saint Briec le 26 décembre 1945.

20. Attestation F.F.I. Finistère d'André Le Gall, Bataillon Bir-Hakeim, signée le 6 mai 1946 par le Capitaine Callac Yvinec.

21. Demande de la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance, établie par André Le Gall le 14 janvier 1949 (Dossier CVR n° 621, Archives départementales du Finistère, Quimper). 2 pages.

22. Certificat d'appartenance aux F.F.I. d'André Le Gall, bataillon Stalingrad, établi par le Général commandant la 3^{ème} région militaire, et signée à Rennes le 21 juillet 1949.

23. Courrier du 13 juin 1951 de l'Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre à André Le Gall

24. Décision du 30 mars 1961 de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (Dossier CVR n° 621, Archives départementales du Finistère, Quimper).

25. Déclaration de carrière d'André Le Gall, déposée le 14 février 1995, en vue de l'obtention d'une pension complémentaire de retraite.

26. Reconstitution de carrière d'André Le Gall, enregistrée par l'AGRR le 7 avril 1995.

Histoire d'une famille dans la guerre
Jean le Gall et ses deux fils Georges et André

ANNEXES

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Médaille militaire le 23 mars 1920 -

Chevalier

Officier

Légion d'honneur

Mention individuelle **FRUILLIER** à l'Actionnaire de l'Armement le 23/11/18

CONDAMNATIONS. — MESURES DISCIPLINAIRES.

DEGAGÉ OBLIGATIONS MILITAIRES

VERSÉ ARMÉE DE TERRE

Versé à terre le 21-1-1855 4655

STATES de Remis 245/104

PÉRIODES D'EXERCICES EN TEMPS DE PAIX

SERVICE

DATE

du .. au ..

du .. au ..

du .. au ..

DOMICILE

Paris 17^e arr. Avenue de la Colonne 111

de France

2^e Dépôt

Rappelé sous les drapeaux

2^e Dépôt

R. de la

Rappelé sous les drapeaux

2^e Dépôt

2^e Dépôt (France)

2^e Dépôt

Présenter au Allemagne

2^e Dépôt (Rég. de Potsdam)

Libéré le 8 août 1918

Je retour à Dresde

7 bis rue Kerwin

2^e Dépôt (France)

DEGAGÉ OBLIGATIONS MILITAIRES

VERSÉ ARMÉE DE TERRE

A.D. 806/075 complément de service

4 JUIL 1958

En cas de cessation de services, indiquer la cause et la date, tirer un trait et laisser le reste de la page disponible pour les services ultérieurs.

Médaille militaire

Légion d'honneur

COMI

PERU

SERVICE

Gustave

N° 15

Le douze juin

mil neuf cent quarante-quatre, à Vers quatre heures trente

Décès de

un inconnu du sexe masculin paraissant âgé de vingt deux ans

Amont moult
Approuvé

est décédé aux abords du chemin Numéro quatre en cette commune
Dressé le treize juin mil neuf cent quarante-quatre, à treize heures
sur la déclaration de Jules P. quinante six Ans Boulevard demeurant
à Montanet en cette Commune

Après lecture faite,
Nous Alexandre Gae Maire de la Commune, officier de l'Etat-
civil, avons signé avec le déclarant
le présent acte de décès en deux exemplaires

Georges
Alexandre Gae

Georges
Maire de la Commune

Georges
Maire de la Commune

Georges
Maire de la Commune

MINISTÈRE DES ARMÉES

Exemplaire destiné à la famille
à acheminer dans les meilleurs
délais.

COMMISSION NATIONALE
D'HOMOLOGATION
DES GRADES F.F.I.

N° 12393

3° REGION MILITAIRE

NOTIFICATION

(Finistère)

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par
la dépêche ministérielle 634 F.F.I. - I/P du 15 Novembre
1944, la note 2074 CAB. MIL/P, du 25 Mai 1945, et la
note 4130 C B A, MIL/PE du 26 Juillet 1945, la Commission
Nationale d'Homologation des grades obtenus à titre F.F.I.
a prononcé l'homologation dans le grade d'assimilation

de ASPIRANT

En faveur de M. L E G A L L Georges.

Pseudo dans les F.F.I.

Né le 7.11.21 à LAMBEZELLEC (Finistère).

~~MORT POUR LA FRANCE, le 12.6.44~~

Domicile : 17 Bis, Rue Kérivin à BREST.

Homologation prononcée le 13.9.46.

Date de prise de rang : 1.6.44.

Fait à PARIS, le 13.9.46

Pour la Commission Nationale d'Homologation

Le Lt-Colonel DAUPHIN alias DUC

Le Lieutenant FOURNIER
Secrétaire Adjoint

Président,

Signé : FOURNIER

Certifié conforme à l'original
apparu et rendu.

Signé : DAUPHIN.



BREST le 13 OCT 1950
L'Adjoint Maire Délégué

III° REGION MILITAIRE

MODELE NATIONAL. - SERIE SPECIALE.

ETAT - MAJOR

Bureau F.F.C.I régional

Références : IM n° 10 EMGG/FPI du 8 Février 1945.
IM n° 4500 FFCI/FI du 9 Mai 1947.

C.A. : 3

2 Mai 1949 - RENNES.

CURIE

CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES
FRANCAISES DE L'INTERIEUR

LE GENERAL COMMANDANT LA III° REGION MILITAIRE, certifie que :

Monsieur LE GALL Georges - alias
né le 7 Novembre 1921 à LAMBEZELLEC.
actuellement domicilié à ... (décédé).

A SERVI DANS LES FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR.

au titre des formations suivantes, et dans les départements ci-après :

FINISTERE - F.T.P. Etoile Rouge du 1.6.44 au 12.6.44

CIRCONSTANCES PARTICULIERES ANTERIEURES.

Le 12.6.44 Monsieur LE GALL Georges a été mortellement atteint au cours d'une mission périlleuse à PLOUGER.

Plouger

La présente attestation constitue un CERTIFICAT DE PRESENCE AU CORPS.

Elle a été établie à l'intention de M. LE GALL (père de l'intéressé) domicilié ... 17, rue Kérivin LAMBEZELLEC (Fre)

A RENNES, le 2 Mai 1949.

Le Général de Division ARLAPOSSE
Commandant la 3ème Région Militaire
Par délégation, le Chef du Bureau FFCI.

Signé : Illisible.

Le présent certificat annule et remplace celui établi sous le n° 944/DR/FFCI/P du 24.2.47.

NOTA : La présente pièce est le certificat d'appartenance original ; le détenteur ne doit pas s'en séparer, sauf provisoirement et contre reçu, dans les procédures administratives s'il y a lieu.

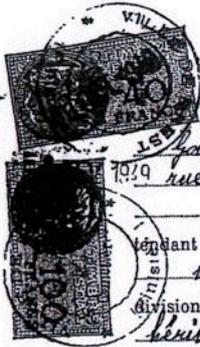
Certifié conforme à l'original
apparu et rendu.

13 OCT. 1950

BREST
L'Adjoint Maire Délégué



héritiers
Le Gall.



Nous, Maire de la Ville de Brest



1° la demande souscrite par Madame le Gall Jeanne, née Jeanne Titament, domiciliée à Brest, 17 bis rue Hérisson, agissant au nom des héritiers Bazzy, Fouillen, Fieu, Le Gall

demandant à ce qu'il leur soit fait concession de zéro mètre carré vingt décimètres carrés de terrain dans le Cimetière de Kerfautras division de pour y fonder à perpétuité la sépulture particulière des héritiers Bazzy, Fouillen, Fieu, Le Gall

s'engageant à payer immédiatement, pour prix de ladite concession, les sommes déterminées par le Règlement et le Tarif y annexés ;

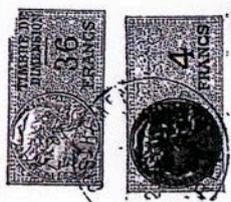
2° le Décret du 12 Juin 1804 (23 Prairial an XII) ;

3° l'Ordonnance royale du 6 Décembre 1843 ;

4° l'Arrêté Municipal du 13 Décembre 1920 approuvé par M. le Préfet du Finistère le 20 Décembre suivant portant Règlement de police des Cimetières ;

5° le Règlement Municipal et le Tarif en date du 19 Mars 1947 approuvé par M. le Préfet du Finistère le 25 Mars 1947

6° l'Avis de l'Ingénieur de la Ville.



CONCESSION PERPETUELLE

CIMETIERE

de Kerfautras

N° 15519

1200 | 800
| 400

ARRETONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est fait concession, à titre perpétuel, pour y fonder la sépulture susdite aux héritiers Bazzy, Fouillen, Fieu, Le Gall

de Kerfautras zéro mètre carré vingt décimètres carrés de terrain dans le Cimetière de Kerfautras division de 29 carré, 2 rang, 3 tombe, représentant tombe, intervalle, allée, une bande de terrain de 0m, 10 x 2 mètres contigüe à la C. P. 10131

ART. 2. — Cette concession est faite moyennant : 1° la somme de huit cents francs payable immédiatement à la Caisse du Percepteur Municipal ; 2° celle de quatre cents francs payable, à titre de donation, au Bureau de Bienfaisance.

ART. 3. — Le Concessionnaire s'oblige à entretenir constamment d'une manière apparente, sur la tombe, les lettres C. P. 15519 ; il sera tenu, également, de se conformer aux dispositions du Règlement Municipal du 22 Janvier 1920 dont il lui a été donné connaissance et qu'il s'engage à suivre ponctuellement.

ART. 4. — Expédition du présent Arrêté sera délivré au Concessionnaire, et un extrait en sera fourni au Percepteur de la commune pour qu'il fasse recette des sommes y portées.

En Mairie, à Brest, le 28 FEV 1950 194

POUR ACCEPTATION :

Pour le Maire :

Le Gall

L'Adjoint-Maire délégué,

Jacques Lorange

15519
approuvé, en notr'rayé sul.
pour le maire, l'adjoint délégué :
Jacques Lorange

Enregistré à Brest, le 28 Mars 1950 F° 348
case 176 ; reçu huit quinze 7.

OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE

OFFICE DÉPARTEMENTAL
DU FINISTÈRE

6245
DEMANDE DE LA CARTE
DE COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

AVIS TRÈS IMPORTANT. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

Nom (1) : LEGALL *Georges-Jacques*
Prénoms (2) :
Pseudonymes (3) :
Situation de Famille : *célibataire*
Profession :
Nationalité : *française*
Adresse actuelle : *du demandeur : Monsieur Le Gall Père demeurant 1/ rue Kerdry, à Brest, Finistère*

Situation Militaire (postérieure au 17 Juin 1940) :

Promotions ou Décisions intervenues depuis la Libération :

nommé Aspirant, à titre posthume à compter du 1-6-45

Situation Civile sous l'Occupation jusqu'à la Libération (avec Lieux et Dates) :

Blessures (avec Indication des Circonstances et éventuellement des Constatations faites) :

- (1) En Lettres Capitales.
- (2) Dans l'Ordre de l'Etat-Civil, souligner le Prénom Usuel.
- (3) Souligner le plus connu.

Décorations avec référence (J. O. du _____)
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du } au titre de la Résistance
texte à annexer :

Citation à l'ordre du Corps d'armée

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la Résistance :
Indiquer, avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F.F.C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation :

L'aspirant Georges Le Gall est entré au Régiment de Brute Rouge
à Plouvez. Le 12.3.44.

a accompli de nombreuses actions contre l'ennemi, a été tué au
Cours d'une mission le 12.6.44 à Plouez, tué par les
Séjournants Allemands.

Je soussigné Le Gall ^{Jean} - frère de Georges Le Gall.
tué lors d'un engagement avec les troupes Allemandes
le 12.6.44 à Plouez, déclare sur l'honneur
être la ^{seule} personne qualifiée pour faire la
Séjournant de Carte de combattant volontaire
de Résistance, je au nom de mon frère Georges
à Brest le 12.10.50
Le Gall

Henri Le Gall.

Séjournant d'une Résistance. Brest 12.10.50

t :

10.50

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS
VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du 15 DEC 1952)

Dossier n° 6245

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la
Résistance présentée au nom de son fils - ~~mort~~

(Monsieur LE GALL ^{georges jean jacques} né le 7. 12. 21 à Lambizelle)

par M. Le Gall Jean
demeurant 17 Rue Kerivrin à Brest

-:-

- Appartenant aux FFI (FTP. Unité Rouge)

Monsieur Georges Le Gall a été arrêté le ~~mortellement blessé~~
le 12.6.1944 au cours d'une mission périlleuse -
- Déporté en Allemagne, il y est décédé le 01.08.1945 à Glorvilliers

(Mort pour la France)

- La pension d'ascendant - de veuve - a été accordée.

- Avis Favorable (Paragraphe A - 2°).

LE RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE

FAVORABLE

QUIMPER, le 15 DEC 1952

signature d'un membre
de la Commission,

J. Galland

signature du
Secrétaire de la Commission,

625

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A.C. et V.G. - Impasse de la Palestine, à QUIMPER.

19 JAN 1953

18 JAN 1953

M. *en Le Gall Jean*
demeurant à *Brest, 14 rue Kerivin*
déclare avoir reçu la carte n° *002 473*
de Combattant Volontaire de la Résistance
qui lui a été attribuée en application de la Loi n° 49-418 du
25 Mars 1949.

A *Brest* le *15 Janvier 1953*

(signature) *Le Gall*

Art. 2. — Les échelonnements indiciels applicables jusqu'au 30 septembre 1956 inclus ainsi que ceux prévus à compter du 1^{er} octobre 1956 par l'arrêté du 16 février 1957 pris en application du décret n° 57-174 du 16 février 1957 susvisé (tableau annexe I, ministère de l'éducation nationale IV, A, 7°) pour les emplois des surveillants chefs, adjudants, surveillants, brigadiers, gardiens sont applicables aux emplois créés par les articles 13 et 18 du décret n° 59-832 du 4 juillet 1959. L'emploi de surveillant chef est remplacé à cet effet par celui d'adjudant-chef.

Art. 3. — Le Premier ministre (fonction publique), le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mars 1960.

Le Premier ministre,

Pour le Premier ministre et par délégation :

Le directeur général de l'administration

et de la fonction publique,

JOSEPH GAND.

Pour le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles et par délégation :

Le directeur du cabinet,

LOUBET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du budget,

Par empêchement du directeur du budget :

Le chef de service,

RAYMOND MARTINET.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Magistrature.

Par arrêté du 8 mars 1960, M. Talbert, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Aurillac, à la suite, est délégué dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice, pour une période de deux ans, à compter du présent arrêté.

Décisions de justice.

OFFICIERS PUBLICS ET MINISTÉRIELS

Par arrêt contradictoire du 29 février 1960 de la cour d'appel de Rennes, statuant disciplinairement, M^e Chenevière (Pierre), notaire à la résidence de Saint-Germain-sur-Ille (Ille-et-Vilaine), a été condamné à la peine de la suspension pendant une durée d'un mois. M^e Pegeault, notaire à Domalain, a été commis en qualité d'administrateur de l'étude pendant la durée de la suspension du titulaire.

D'un jugement rendu le 29 février 1960 par le tribunal de grande instance d'Ajaccio, statuant contradictoirement en matière disciplinaire, il appert que M^e Leonetti (César), huissier de justice, en résidence à Ajaccio, a été condamné à la peine de l'interdiction temporaire d'exercer ses fonctions.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Agents diplomatiques et consulaires.

Par arrêté du 5 mars 1960, M. Rivière (Jean), ministre plénipotentiaire hors classe, est placé pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 1959, en position de service détaché auprès de la Société nationale de recherche et d'exploitation des pétroles en Algérie, en qualité de conseiller pour les affaires extérieures.

Par arrêté du 5 mars 1960, Mlle Lehé (Marguerite-Isabelle), chancelier de classe exceptionnelle, est admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Par arrêté du 5 mars 1960, M. Massenet (Jacques), secrétaire des affaires étrangères, 7^e échelon, en mission à l'administration centrale, est placé, à compter du 27 juillet 1959 pour une période maximum de cinq ans, en position de service détaché auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, en qualité de chef adjoint du service de presse.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Report des épreuves du concours pour le recrutement d'ouvriers professionnels à l'administration centrale.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 49-1261 du 3 septembre 1949 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation dans les administrations centrales des ministères, de cadres d'ouvriers professionnels titulaires et à la fixation du statut de ces fonctionnaires ;

Vu le décret n° 52-544 du 16 mai 1952 tendant à l'application du décret précité à l'administration centrale du ministère de l'intérieur ;

Vu les arrêtés interministériels en date des 18 septembre 1950 et 25 septembre 1952 portant définition et classement des spécialités d'ouvriers professionnels et fixant le règlement et le programme des épreuves des concours afférentes à ces spécialités ;

Vu l'arrêté interministériel du 12 octobre 1959 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'ouvriers professionnels à l'administration centrale du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 1960 portant organisation de ce concours ;

Sur la proposition du directeur du personnel et des affaires politiques,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Les épreuves du concours dont l'ouverture a été autorisée par l'arrêté susvisé du 12 octobre 1959 sont reportées au 4 avril 1960 en ce qui concerne les spécialités suivantes :

Serrurier, un emploi.

Menuisier, un emploi.

Art. 2. — La date de dépôt des candidatures pour ces deux spécialités est fixée au 26 mars 1960. Les dossiers devront être adressés au ministère de l'intérieur, direction du personnel et des affaires politiques, bureau central du personnel, 3, rue Cambacérès, Paris (8^e).

Le directeur du personnel et des affaires politiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 mars 1960.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :

Le directeur adjoint du personnel,

M. FAVRE.

Approbation de délibérations de conseils municipaux (hommage public).

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 4 mars 1960, a été approuvée une délibération du conseil municipal de Narbonne (Aude) tendant à donner le nom du professeur Fleming à une rue de la commune.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre de l'éducation nationale en date du 4 mars 1960, a été approuvée une délibération du conseil municipal de Gouzeaucourt (Nord) tendant à donner le nom de Pharamond-Savary au groupe scolaire de la commune.

Administrateurs des services civils d'Algérie.

Par arrêté du 5 mars 1960, M. Casana (Paul), administrateur des services civils d'Algérie de classe exceptionnelle, est détaché, à compter du 1^{er} août 1959, pour une durée de deux ans, dans les fonctions d'inspecteur des services civils d'Algérie du 4^e échelon.

MINISTÈRE DES ARMÉES

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Décret du 3 février 1960 portant attribution de la médaille de la Résistance.

Arrêté du 20 janvier 1960 portant autorisation de port de la médaille des évadés.

Arrêtés du 1^{er} février 1960 portant attribution de la médaille de la gendarmerie nationale.

Décision du 26 janvier 1960 portant attribution de la médaille d'honneur du service de santé de l'air.

Ces textes sont publiés au n° 6 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BULLETIN OFFICIEL

DES

DÉCORATIONS, MÉDAILLES ET RÉCOMPENSES

DIRECTION ET ADMINISTRATION : 26, RUE DESAIX, PARIS (XV^e)

COMPTE CHEQUE POSTAL : 9063.13. PARIS

ABONNEMENTS : France et Outre-Mer : Un an : 8 NF ; Etranger : 12 NF. — Changement d'adresse : 0,20 NF.

SOMMAIRE

MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES CULTURELLES

Arrêté du 18 janvier 1960 portant attribution de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales (p. 185).

MINISTÈRE DES ARMÉES

Citations à l'ordre de l'armée (rectificatifs) (p. 190).

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (p. 190).

Décret du 3 février 1960 portant attribution de la médaille de la Résistance (p. 191).

Arrêté du 20 janvier 1960 portant autorisation de port de la médaille des évadés (p. 191).

Arrêtés du 1^{er} février 1960 portant attribution de la médaille de la gendarmerie nationale (p. 191).

Décision du 26 janvier 1960 portant attribution de la médaille d'honneur du service de santé de l'air (p. 192).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre des Palmes académiques, modifiant et rapportant les dispositions d'un précédent décret et rectificatif (p. 194).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décision du 20 février 1960 portant attribution de médailles pour actes de courage et de dévouement (p. 192).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décrets du 8 février 1960 portant promotions et nominations dans l'ordre de la Santé publique (p. 191).

Arrêté du 1^{er} mars 1960 portant attribution de la médaille d'honneur des épidémies (p. 199).

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret du 8 février 1960 portant attribution de la médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la Grande Guerre (p. 199).

MINISTÈRE D'ÉTAT
CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

Médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales.

Par arrêté en date du 18 janvier 1960, du ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales, a été attribuée aux musiciens et chanteurs ci-dessous désignés :

AIN

MM.	
Bondivena (Georges), à Nantua.	Meunier (Henri), à Saint-Cyr-sur-Menthon.
Boulloux (André), à Nantua.	Rebichon (Louis), à Leyment.
Cornorèche (Jean), à Fareins.	Subtil (Jean), à Viriat.
Merle (Paul), à Viriat.	

AISNE

MM.	
Brodin (Louis), à Braine.	Lassinat (Jules), le Nouvion-en-Thiérache.
Carette (Emile), à Hannappes.	Ledoux (Michel), à Laon.
Delpierre (Gaston), à Roue.	Lefebvre (Charles), à Laon.
Flamant (Georges), à Fargniers.	Leveaux (Roger), à Bohain.
Fusier (André), à Bergues-sur-Sambre.	Leveque (Ernest), à Laon.
Houtelette (Louis), à Jonchery-sur-Vesle.	Perrusel (Robert), à Ambigny.
	Rollin (Michel), à Laon.

ALLIER

MM.	
Beaujean (Pierre), à Saint-Menoux.	Groshout (Jules), à Saint-Menoux.
Bernardon (Jean), à Montluçon.	Jarry (Gaston), à Cusset.
Billaud (Jean), à Cusset.	Joly (Marc), à Saint-Menoux.
Bouhet (Louis), à Saint-Menoux.	Labussière (André), à Montluçon.
Charpotier (André), à Cusset.	Monnot (Louis), à Montluçon.
Charpotier (Raymond), à Cusset.	Morturier (Louis), à Vichy.
Combeau (Emile), à Montluçon.	Pradeau (Pierre), à Montluçon.
Dromard (Maurice), à Cusset.	Signoret (Raymond), à Saint-Menoux.
Geranton (Marcel), à Cusset.	Tantot (André), à Cusset.

ALPES-MARITIMES

MM.	
Boglio (Joseph), à Nice.	Ferran (Auguste-Marius), à Antibes.
Cellini (Charles-Jean), à Nice.	Salvi (Jérôme-Constant), à Nice.
Cellini (Louis), à Nice.	Torrenti (Georges), à Nice.
Dalmas (Laurent-François), à Nice.	Vialle (François-Philippe), à Nice.

ARDECHE

MM.	
Courlet (Louis), à Tournon.	Seneclauze (Ambroise), à Tournon.
Passas (Camille), à Tournon.	

Buthéal (Pierre-Henri), sous-lieutenant de réserve, E. A. L. A. 10/72.
 Candau (Jean-François), lieutenant, E. H. L. 2/58.
 Caplon (Edouard), sergent, E. A. L. A. 10/72.
 Clément (Norbert-Marie-René-Maurice), lieutenant, E. H. L. 1/58.
 Delbecque (André-Fernand), sous-lieutenant de réserve, E. A. L. A. 14/72.
 Ducarieron (Robert-Jules), sergent-chef, E. H. L. 1/58.
 Emery (Maurice-Marie-Joseph), lieutenant-colonel, P. C. A. 16/510.
 Essloux (Robert), capitaine, E. A. L. A. 2/72.
 Folts (Robert), sous-lieutenant de réserve, P. C. A. 10/510.
 Ganeau (Jean-Claude-Paul-Jacques-Marcel), sous-lieutenant, E. A. L. A. 6/72.
 Gillhodes (Gérard-Jean-Pierre), capitaine, E. A. L. A. 19/72.
 Giro (René-Etienne), sergent, E. H. M. 2/57.
 Guichard (Serge-Joseph), sergent-chef, E. H. L. 1/58.
 Guigou (Jean-Roger), adjudant, E. A. L. A. 16/72.
 Gourlia (André-Lucien), adjudant-chef, E. A. L. A. 2/72.
 Graffin (Jacques-Louis), sergent, G. C. P. A. 511.
 Hoffmann (Marc-Didier), sergent, E. R. A. L. A. 2/40.
 Hugnet (Pierre-Bernard), sergent, E. H. L. 5/57.
 Lasle (Jean-Pierre), capitaine, E. A. L. A. 11/72.
 Lecrivain (Jacques-Jean-Victor), lieutenant, E. A. L. A. 13/72.
 Lesquille (Michel-Robert), adjudant, E. H. L. 5/57.
 Mabou (Charles), commandant, G. A. L. A. n° 3.
 Matringe (Jean-François), caporal-chef, C. P. A. 10/511.
 Marcou (Alain-Jean), sergent, E. H. L. 2/58.
 Marie (Michel-Raymond), sergent, E. H. L. 1/58.
 Maurin (Philippe-Henri), général de brigade aérienne, G. A. T. A. C. n° 1.
 Meunier (Paul-Joseph), sous-lieutenant de réserve, E. A. L. A. 21/72.
 Milhe-Putignon (Claude-Yvon-Gaston), lieutenant de réserve, E. R. A. L. A. 2/40.
 Morlet (Yves-René), sergent-chef, E. H. L. 1/58.
 Orioux de la Porte (Jehan-Henry-Marie-Joseph), commandant, E. L. O. 5/45.
 Pablo (Marcel-Jean-Achille), sous-lieutenant de réserve, E. R. A. L. A. 1/40.
 Parthounaud (Guy-Jean-Marie), sergent, E. H. M. 2/57.
 Pasquet (Bernard-Edouard), lieutenant, E. A. L. A. 19/72.
 Peretti (Victor-Paul), commandant, P. C. A. 25/510.
 Ponthier (Jean-Camille), commandant, E. H. n° 3.
 Potel (Guy), sergent, G. C. P. A. 511.
 Rivière (Joseph), sergent, E. H. L. 2/58.
 Rogez (Michel-Georges-Louis), sergent, E. A. L. A. 15/72.
 Sabatier (Jean-Claude), sergent, E. H. L. 5/57.
 Szczepanski (Pierre), sergent-chef, E. H. L. 5/57.
 Tournier (Raymond-Louis), commandant, G. A. L. A. n° 1.
 Zimmer (Guy-Max), sergent-chef, E. A. L. A. 2/72.

Ces citations annulent et remplacent les citations accordées pour les mêmes faits.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Par décision n° 65 en date du 19 février 1960, le ministre des armées cite à l'ordre de l'armée aérienne :

Martin (André), général de division aérienne, commandant la 5^e région aérienne.

Jacquier (Paul-Jean-François), général de brigade aérienne, commandant Interarmées au Sahara.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Décret du 3 février 1960 portant attribution de la médaille de la Résistance.

Par décret en date du 3 février 1960, pris sur le rapport du ministre des armées, la médaille de la Résistance est décernée, à titre posthume, aux déportés ou internés de la Résistance dont les noms suivent :

Abbal (André), caporal-chef.	Carro (Joseph), sous-lieutenant.
Aboulin (André), sergent-chef.	Castex (Marcel), sergent.
Appinat (André), sergent.	Chabassut (Clément).
Baite (Léon).	Champonier, néo Barnachon (Léonie), 2 ^e classe.
Bernadet (Maurice-Raymond), sous-lieutenant.	Chapou, néo Bigou (Camille), adjudant.
Bernard (Jean), adjudant.	Cléro (Robert), 2 ^e classe.
Bitard (Paul), 2 ^e classe.	Copel (Georges).
Bouvat (Adolphe), adjudant.	Couespel (André-Georges), sergent.
Brouin (Georges).	
Brement (René), 2 ^e classe.	

Couplier (Etienne), sergent.	Linsig (Daniel), sergent.
Crost (Raymond), sous-lieutenant.	Louis (Yves), 2 ^e classe.
Curien (Pierre), 2 ^e classe.	Mallet (Etienne), 1 ^{re} classe.
Daladeréra (Emilio), adjudant.	Martin (Carille), 2 ^e classe.
Dauer (André-Vincent), adjudant-chef.	Martineau (René), sergent.
Demange (Louis).	Massias (Gabriel), sergent.
Descamps (Cyrano), adjudant.	Mauchaussat (Jean-Albert), sergent-chef.
Fisseux (Henri-Jules), caporal.	Mazzurana (Alphonse), Caporal-chef.
Fleury (Martial), lieutenant.	Molino (Dominique).
Floxiol (Auguste), sous-lieutenant.	Mouchard (Jacques-Henri), caporal.
Fournier (Gaston), 1 ^{re} classe.	Noble (Raymond-Julien).
Gandillet (Louis), 2 ^e classe.	Nogues (Claude), aspirant.
Garnier (Gaston), sous-lieutenant.	Paquet (Lucien), sergent.
Gerby (Louis).	Pironato (Arsenic), 2 ^e classe.
Glannoll (Pierre), caporal-chef.	Potier (Victorien), lieutenant.
Girard (Jean), sergent.	Pouthier (Hubert), 2 ^e classe.
Grand (Joseph-Marie-Henri).	Quintin (Jean-Baptiste), sergent.
Graziotti (Ernest), sergent-chef.	Ramain (Jean-Pierre), sergent.
Guerrin (Jacques), caporal.	Rateau (Robert), sergent.
Guillormain (Michel-Marc), adjudant-chef.	Richaume (Henri), 2 ^e classe.
Gullon (Albert), adjudant.	Roche (Gilbert).
Hacquard (Emile).	Roche (Robert), 2 ^e classe.
Hanus (Robert), commandant.	Rougerie (Fernand), adjudant.
Heller (Clément), sous-lieutenant.	Ruffel (Louis), caporal-chef.
Jacob (Werner), 2 ^e classe.	Saint-Martin, née Latriille (Josette), 2 ^e classe.
Keruzore (François), sergent.	Simon (Raymond-Georges), 2 ^e classe.
Kervaire (Serge), 2 ^e classe.	Torset (Auguste), capitaine.
Labarro (Pierre-Charles), lieutenant.	Tuberga (René), sergent.
Lacour (Louis), 2 ^e classe.	Vambergues (Lucien), 2 ^e classe.
Lambolez (Marcel), 2 ^e classe.	Veral (Pierre), adjudant.
Laurent (Adrien-Nicolas).	Verdin (Charles), 2 ^e classe.
Le Gall (Eugène-Frédéric-Georges), aspirant.	Verment (Jules), sergent.
Le Tyrant (Eugène-Joseph), sergent.	Voisin (Raymond).
	Caffin (Edgard), capitaine.
	Verpraet (Edouard), lieutenant.

Autorisation de port de la médaille des évadés.

Par arrêté du 30 janvier 1960, sont autorisés à porter la médaille des évadés les militaires d'active ou de réserve dont les noms suivent :

Médaille seule.

Cordier (Bernard-Laurent-Marie), né le 3 mars 1912, lieutenant-colonel de réserve.
 Dirringer (Charles-Joseph), né le 22 mars 1923, adjudant.
 Heyvang (Raymond-Jacques), né le 15 novembre 1919, lieutenant.
 Homolle (Eugène-Frédéric-Georges), né le 2 avril 1883, capitaine rayé des cadres des réserves.
 Kröbel (Paul), né le 21 janvier 1922, pharmacien capitaine.
 Ochsenheim (Antoine-Pierre), né le 29 juin 1921, sergent-chef de réserve.
 Pottlot (Pierre-Roger), né le 21 mars 1921, caporal de réserve.
 Sasserre (Marcel-René), né le 6 décembre 1922, caporal-chef de réserve.
 Vial (Théodore-Marius), né le 30 août 1919, capitaine de réserve.

Les grades mentionnés sont ceux détenus par les intéressés au moment de l'établissement des propositions.

Médaille de la gendarmerie nationale.

Par arrêté du 1^{er} février 1960, la médaille de la gendarmerie nationale est conférée au gendarme Gasquez (François-André), de la 6^e légion bis de gendarmerie, cité à l'ordre de la gendarmerie nationale pour actes de courage et de dévouement accomplis dans l'exercice de ses fonctions.

Par arrêté du 1^{er} février 1960, la médaille de la gendarmerie nationale est conférée, à titre posthume, au gendarme Delay (Jean-Raymond), du groupement de gendarmerie du Cameroun, cité à l'ordre de la gendarmerie nationale.

Eugène KERBAUL

1 270

**MILITANTS
DU
FINISTÈRE
(1918-1945)**

E. KERBAUL - 1 270 MILITANTS DU FINISTÈRE (1918-1945)

Dictionnaire biographique de militants ouvriers du Finistère
élargi à des combattants
de mouvements populaires de Résistance.

son interdiction par le gouvernement Daladier. Sous l'occupation allemande, propagandiste résistante dès juillet 1940 diffusant les journaux et les tracts clandestins du P.C.F., du F.N. etc. Elle est arrêtée en juillet 1941. D'abord détenue au camp de concentration de Châteaubriant, puis dans divers camps et prisons, elle réussit à s'évader avec d'autres résistantes du P.C.F. en juin 1944 et en dépit d'une santé très atteinte reprend la Résistance. Décédée à Hennebont dans les années 60.

LE GAC Pierre

Né en 1920 (au Huelgoat ?)

D'abord tailleur de pierre. Il se fait connaître comme footballeur. Il adhère très jeune au P.C.F. (en 1937 ?) Sous l'occupation allemande propagandiste résistant il diffuse les journaux et tracts clandestins du P.C.F., du F.N. etc. Versé au F.T.P. prend part à de nombreuses actions contre l'occupant. Après la guerre il continue sa vie militante communiste et syndicaliste à Brest où il est employé de la Sécurité Sociale.

« LE GALL Annick »

Identité réelle non encore connue.

Très jeune elle assure, dès l'âge de 16 ans des missions délicates et périlleuses et avec un courage exceptionnel, de Paris vers la Bretagne, et notamment le Finistère, pour le P.C.F. clandestin. Elle convoyait des valises bourrées de tracts anti-allemands et de journaux clandestins de la Résistance, (du P.C.F., de la J.C., du F.N., des F.T.P. etc.) jusqu'à Quimper. Un cheminot communiste l'accompagnait chargé de la prévenir de tout danger... mais il n'y avait pas toujours de cheminot disponible. A Quimper un « fiancé » l'attendait à la gare : un militant qui venait réceptionner la valise. Et « Annick » et son « fiancé » s'embrassèrent, pour plus de vraisemblance sur la bouche, dans le hall de la gare de Quimper. Un jour un voleur profitant de la brève occupation de ces « amoureux » s'empara de la valise posée à côté d'Annick ! On devait apprendre par la suite qu'il s'était fait prendre en ville par des policiers français alors qu'il n'avait pas encore eu le temps d'inspecter le contenu du bagage

volé. Il finira par être livré aux Allemands, qui pas plus que les policiers français, ne veulent croire à son histoire. Il aurait été fusillé !... « Annick » ne connut la suite de cette aventure que bien plus tard, comme ses camarades d'ailleurs.

« Annick Le Gall » accomplira un grand nombre de missions pour le P.C.F. et la J.C. Son courage étonne encore ceux qui se souviennent d'elle. Elle fut arrêtée par des policiers français et abominablement torturée, mais ses bourreaux ne purent rien en tirer. Livrée aux Allemands, torturée à nouveau, elle n'en dit pas plus. Elle fut déportée au camp de Mathausen. Elle sera échangée par la Croix Rouge canadienne en avril 1945 qui vint la chercher au camp. Très malade elle fut envoyée en Suisse pour être soignée, elle devait y mourir.

LE GALL

Marin-pêcheur, militant de la cellule de Lesconil, en Pays bigouden, dans les années 20 et 30. Syndicaliste C.G.T.U. Il participe comme délégué du Pays bigouden à la conférence régionale des syndicats C.G.T.U. à Quimper en mars 1931.

LE GALL

Né en 1875 à Pont Labbé.

Ancien sous-officier il avait été bouleversé par la lecture de brochures libertaires et socialistes avant la guerre de 14-18. Il adhère au P.C.F. à sa création. Secrétaire de la section communiste de Pont-Labbé en 1924-25. Il était aussi très connu dans le Cap-Sizun, au nord du Pays bigouden. C'est lui qui en prêtant des livres à Alain Signor le fera adhérer à la J.C. en 1925. En février 1926, le maire socialiste de Pont Labbé, Bastard, pour se débarrasser d'un adversaire gênant le priva de son emploi en le faisant licencier de sa place de gérant de la succursale pont-labbiste de la Coopérative « La Lorientaise ».

LE GALL François

Ingénieur agronome à Quimerc'h. Il adhère au F.N. sous l'occupation allemande, puis passe aux F.T.P. pour prendre part à de multiples actions contre l'occupant. Fait prisonnier au cours d'un engage-

ment contre une unité allemande il parvint à s'évader avec plusieurs camarades. Au cours de l'évasion il saute sur une sentinelle allemande qui tirait ; il réussit à neutraliser le tir avec son corps. Cela se passait à Lopérec. Il fut tué sur le coup. Il était né vers 1915 à Quimerc'h et avait donné son adhésion au P.C.F. clandestin vers 1942 ou 43. Lors de sa mort il était responsable du groupe F.T.P. de Quimerc'h.

LE GALL François

Né le 3.11.1923 à St-Grégoire (I.-et-V.).

Il entre aux F.T.P. en 1942 (ou 43). Sympathisant des J.C. il en diffusait la propagande résistante ainsi que celle du P.C.F. Il participe à de nombreuses actions contre l'occupant et c'est au cours de l'une d'elles — l'attaque d'un convoi à Pleyber-Christ — qu'il fut fait prisonnier en avril 1944. Les Allemands avaient été renseignés par une « collaboratrice horizontale », Mme... Ils emmenèrent Le Gall et ses camarades au Poulguen, en Penmarc'h et quelques jours plus tard y fusillèrent leurs prisonniers.

LE GALL Georges

Ouvrier. Adhère au P.C.F. en 1936 ou 1937 à Brest. Il participe à la Résistance dès 1940. Propagandiste résistant il diffuse les publications du P.C.F. et plus tard celles du F.N., des F.T.P., etc. Versé aux F.T.P. prend part à de nombreuses actions contre l'occupant allemand. Arrêté par des policiers français en octobre 1942, les Allemands le déportent au camp d'Oranienbourg. Il meurt peu après son retour des suites de la déportation.

LE GALL Georges

Ouvrier de Brest. Il adhère au P.C.F. clandestin en 1942 sous l'occupation allemande, en début d'année. Activité de propagandiste résistant il diffuse les publications clandestines du P.C.F., du F.N. etc. Versé aux F.T.P. il prend part à de nombreuses opérations contre l'occupant au maquis « Etoile Rouge » à Plonevez-du-Faou qu'il a rejoint en avril 1943. Il trouve la mort dans un engagement contre une unité allemande le 2-7-1944.

LE GALL Joseph

Né en 1912.

Il adhère au P.C.F. vers 1936. Sous l'occupation allemande, propagandiste de la Résistance diffusant les publications clandestines du P.C.F., du F.N. etc. Versé aux F.T.P. il prend part à de nombreuses actions contre l'occupant. Après la Libération en 1945 il est élu conseiller municipal (com.) de l'Hôpital-Camfrout. Il avait à l'époque créé la section communiste de cette localité. Il meurt en 1947 âgé de 37 ans. C'était un ancien élève de l'École primaire Supérieure.

LE GALL Joseph

Né le 8-9-1898 à Carnoët (Côtes-du-Nord)

Maréchal ferrand. Il adhère au P.C.F. en 1923, à Angers aux Ets Bessonneau... et à la C.G.T.U. en même temps. Plus tard il revint en Bretagne, à Lohuac, près de Caliac. Un camarade de Paris, Le Pape, des transports en commun de la capitale lui adresse ses timbres de cotisations mensuelles du Parti et « l'Humanité ». De Lohuac, Joseph Le Gall vient à Brest. C'est surtout un syndicaliste. Délégué d'atelier et membre de la C.A. du syndicat de l'arsenal C.G.T.U. et de la C.G.T. après la réunification. C'est un ami d'Ernest Miry. Il est aussi collecteur des cotisations syndicales et il milite au Patronage Laïque de Saint-Marc.

En 1939, il participe à la restructuration dans la clandestinité du P.C.F. interdit par le gouvernement Daladier. Sous l'occupation allemande, dès 1940, il est un propagandiste de la Résistance et diffuse les journaux et tracts clandestins du P.C.F. du F.N. etc. il va faire des inscriptions de nuit etc. Membre du Comité Départemental des Vétérans du Parti du Finistère-Nord il le reste jusqu'à sa mort en 1977. Il était toujours un militant actif de la cellule « Jh.-Ropars » de Saint-Marc-Brest.

LE GALL Henri-François.

De Braspart. F.T.P. de la Cie de Morlaix du Bat. « Yves-Giloux » a participé à de nombreuses opérations contre l'occupant allemand. Sympathisant du P.C.F. il en

Hommage à Jean KERDONCUFF

Anne Friant,

3 Descente du Douric.

29 170 Fouesnant.



Hommage à Jean, le Résistant, de ses camarades et amis.

Ce lundi 14 septembre les Résistants et Amis de la Résistance du Finistère ont rendu hommage à Jean Kerdoncuff en l'église de Plougasnou.

Les drapeaux, les fleurs, les hommages disent le chagrin que nous éprouvons tous. Avec Jean, c'est une grande figure de la Résistance qui s'en va. Yves Autret, son camarade de combat et de clandestinité résume ainsi son parcours exceptionnel dans la Résistance:

« Formation radio dans l'Armée de l'Air.

Un des premiers membres du groupe FTP de Brest avec Albert Yvinec, « Capitaine Callac », dont il fut le second.

Participe à plusieurs déraillements sur le Finistère nord et les Côtes d'Armor avec le groupe « Justice » de Morlaix.

Avec le Groupe Yvinec, chassé de Brest, il entre dans la clandestinité dans le Centre-Finistère.

Dans le maquis, il forme la compagnie FTP- Corse qui deviendra le bataillon Georges Le Gall.

Radio, il fut l'aide précieux de la mission de parachutage « Jedburgh ».

Il prend le commandement du bataillon Bir-Hakeim, sixième bataillon FFI du Finistère, regroupant les Résistants des monts d'Arrée, et combat pour libérer le Finistère.

Son pays libéré, il rejoint l'Armée de l'Air »

Pendant l'occupation, à deux reprises, en dépit des risques encourus par sa famille et par lui-même, il tenta de sauver le docteur Perper, sa femme et leurs trois enfants, famille juive selon les lois raciales en vigueur, résidant à Plounéour-Ménez. Arrêtés par des gendarmes français, ils furent internés à Drancy, déportés et exterminés à Sobibor. Jean ne s'en consola jamais.

Autre douleur, son frère Claude, jeune Résistant du groupe de Pleyber-Christ fut arrêté et déporté. Il ne revint pas.

Dans un livre maintenant épuisé*, Jean fait l'éloge des Résistants des monts d'Arrée, des femmes « sans lesquelles rien ne fut possible », du village de Trédudon- le-Moine déclaré par l'Etat-Major FTP « Premier Village Résistant de France ». Il fait le compte douloureux de ses martyrs: vingt-deux fusillés, seize déportés dont dix morts en déportation, onze tués au combat, un disparu.

Les lignes qui suivent, écrites par Jean Kerdoncuff*, recevons-les comme un dernier message:

« La discrétion des survivants, la dispersion des responsables (voulue et organisée) à la Libération, l'afflux massif des résistants de la dernière heure, la joie de la liberté, ont jeté un grand voile sur les extraordinaires exploits des soldats de l'ombre dans notre « montagne »; que ces quelques lignes que vous venez de lire, vous fasse partager toute l'admiration et l'émotion que je ressens en les écrivant. »

Il ajoute: « Le Relecq-Plounéour-Ménez fut pour beaucoup de Résistants le chemin du ravitaillement, du repos, de l'espoir, parfois celui de l'angoisse et de la détresse, jamais celui du doute. Nombreux sont ceux qui y firent leurs derniers pas de combattants et d'hommes libres. »
Et enfin, cette citation de Pierre Brossolette (BBC, Londres 1942) choisie par Jean lui-même:
« Ces hommes, je voudrais que nous les saluions. Tués, blessés, fusillés, arrêtés, torturés, chassés de leur foyer; combattants d'autant plus émouvants qu'ils n'ont point d'uniforme ni d'étendard; régiment sans drapeau dont les sacrifices et les batailles ne s'inscriront pas en lettre d'or dans les frémissements de la soie, mais seulement dans la mémoire fraternelle et déchirée de ceux qui survivront. »

A toi Jean, le Combattant de la Liberté, toute notre admiration, toute notre immense reconnaissance. Et toute notre émotion.

Anne

* Livre « De jeunes ouvriers et paysans bretons dans la tourmente de l'occupation
Jacob, Lucien, Pierre, Jean »

FAMILLE GALL

Georges LE GALL
LIEUTENANT F.T.P.F.
MORT POUR LA FRANCE
LE 12 JUIN 1944 - 22 ANS

JEAN LE GALL
9 OCTOBRE 1964 - 65 ANS

M^{lle} JEANNE LE GALL
90 SEPTEMBRE 1967 - 65 ANS

ANDRÉ LE GALL
27 NOVEMBRE 2010 - 84 ANS

FAMILLE
GALL
M^{lle} JEANNE LE GALL



CARTE D'IDENTITÉ

N° 12.314

Nom *Le Gall*

Prénoms *André Jean Camille*



Profession *Serrurier*

Nationalité *Française*

Né le *5 Décembre 1925*

à *Brest*

Département *Finistère*

Domicile *17 bis rue Kerivin
Brest*

*Stancec'h
Rue du Touly
Brestport
(Réfuge' ob Brest)*



SIGNALEMENT

Taille 1 m. *53*

Cheveux : *châtains*

Barbe :

Yeux : *noyons*

Signes particuliers :

Nez { Dos *L.* Base *hor.*

Dimension *petite*

Forme générale du visage *ovale*

Teint : *clair*



Signature du TITULAIRE

Le Gall le *18 Mai 1941*



C.I.D.19

I/48

4ème Compagnie

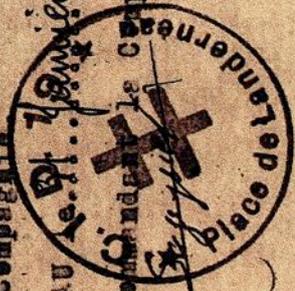
Ja

Je soussigné LAGOCQUET André capitaine, commandant la
 Compagnie, certifie que le *N. d. d. de Le Gall Gaudin*
 s'est engagé pour *le 1er Avril de la 4ème* au Bataillon *1/48*

et qu'il est présent à ce jour à la Compagnie
ce certificat est délivré pour
l'obtention de l'allocation militaire

LANDERNEAU Le 21 *Janvier* 1945

Le Capitaine, commandant la Compagnie:



N° d'enregistrement au Corps : **DEMobilISATION**

CORPS ou SERVICE COI '111 - CIE DE DEPOT

Annexe à la note de service n° 1258 EMGG/I du 12 Novembre 1944.

PERMISSION (1) DE DÉTENTE EXCEPTIONNELLE DE CONVALESCENCE

de (2) 30 jours (30) (jours) Valable du 27.12.45 au 25.1.46
 accordée au (3) Ch. 9^{ème} Lt. Le Gall. André pour se rendre à Brest (Finistère)

VISA DE LA GENDARMERIE

Le titulaire a perçu au départ :

- 1° (4) _____ jours de vivre de route en nature.
- 2° (4) _____ journées de tickets pour isolés militaires.

Le Colonel Commandant de la 10^{ème} COI '111 - PO-1 officier supérieur adjoint

Vu : A. BRIEUC 26.12.45



Vu : A. Brest, le 27-12-1945.

- 1) Rayer la mention inutile.
- 2) En cas de prolongation pour citation ou décoration, indiquer le N° et la date de l'ordre.
- 3) N° de la carte d'identité pour les Officiers, à défaut, le titulaire doit être porteur d'une attestation d'identité établie par les Chefs de Corps, conformément au modèle n° 1 annexé au règlement du 8 février 1937 sur la Police de la circulation en temps de guerre.
- 4) A remplir obligatoirement par l'Unité. Mettre « Néant », le cas échéant.
- 5) Grade et signature du Chef de Corps.
- 6) Gare de destination (gare principale ou du réseau secondaire).

CASE A	Timbre à date du départ	CASE C	Timbre à date au retour
CASE B	GARE DU LIEU DE DESTINATION :		CASE D
CASE E	Timbre à date à l'arrivée (6)	CASE F	Timbre à date du départ

RETOUR DESTINATION

Coupon donnant droit au transport gratuit pour un parcours sur réseau secondaire - (à remettre à la gare d'arrivée).

Corps ou service : _____

N° d'enregistrement de la permission : _____

Nom du titulaire : _____

Trajet à effectuer } à _____ de _____

Signature du Commandant d'unité, _____

Timbre à date de la gare de départ du réseau secondaire.

PREMIERE DESTINATION

Coupon donnant droit au transport gratuit pour un parcours sur réseau secondaire - (à remettre à la gare d'arrivée).

Corps ou service : _____

N° d'enregistrement de la permission : _____

Nom du titulaire : _____

Trajet à effectuer } de _____ à _____

Signature du Commandant d'unité, _____

Timbre à date de la gare de départ du réseau secondaire.

RETOUR

Coupon donnant droit au transport gratuit pour un parcours en voiture publique (à remettre au receveur qui a assuré le transport).

Corps ou service : _____

N° d'enregistrement de la permission : _____

Nom du titulaire : _____

Trajet à effectuer } de _____ à _____

Signature du Commandant d'unité, _____

Timbre à date de la gare d'arrivée du réseau secondaire ou S. N. C. F.

ALLER

Coupon donnant droit au transport gratuit pour un parcours en voiture publique (à remettre au receveur qui a assuré le transport).

Corps ou service : _____

N° d'enregistrement de la permission : _____

Nom du titulaire : _____

Trajet à effectuer } à _____ de _____

Signature du Commandant d'unité, _____

Timbre à date de la gare d'arrivée du réseau secondaire ou S. N. C. F.

FICHE DE DÉMOBILISATION.



--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Organe démobilisateur : **COI 111 ST BRIEUC**

1. NOM : (en lettres majuscules d'imprimerie) LE GALL	Prénoms : André	Ne rien écrire dans cette colonne.
2. Bureau de recrutement : Brest	EVDE octobre 1944	
3. N° Matricule : —	FPI 1 juin 1944	
4. Classe de recrutement : 1945		
5. Classe de rattachement : 1943	années de service : 12 m + 6 m années de présence aux armées : 9 m	
6. Date et lieu de naissance : né le : 5 - 12 - 1925	à Brest	
7. Département : Finistère	pour Paris et Lyon indiquer l'arrondissement	
8. Nationalité (1) français de naissance - naturalisé - recensé art. 3 - indigène (2) (A.M.T.) (1) Etranger (nationalité)		
9. Adresse avant les hostilités (2-9-39)	Commune Brest	
	Rue Kérivin n° 17 bis	
	Département Finistère	
	Commune —	
10. Adresse ou se retire l'intéressé	Rue — n° —	
	Département —	
11. Situation de famille (1) Célibataire, marié, veuf, Divorcé		
12. Nombre d'enfants vivants ou ayant vécu simultanément		
13. Profession principale Commerçant		
14. Arme Infanterie	Subdivision d'arme 71e R. I. 9e CC	
15. Dernier corps et unité d'affectation		

Pièces jointes : *non* carte alimentation tabac *tabac* *non*

16. Grade 2e el		Ne rien écrire dans cette colonne.
17. Spécialité militaire Voltigeur		
18. Service armé ou service auxiliaire		
19. Organe mobilisateur au moment du dernier appel sous les drapeaux Brest		
20. Date du dernier appel ou rappel sous les drapeaux octobre 1944		
<i>Perçu 2 mois P.A.S. 7.7.47.</i>	appelé — réserviste	
21. Conditions d'appel ou de rappel sous les drapeaux	Engagé — Rengagé (durée du contrat)	
	Engagé pour la durée de la guerre	
	Provenant des F.F.L., F.F.I., etc	
	A-t-il été affecté spécial (préciser l'établissement employeur les dates de classement et de radiation)	
<i>Perçu libérable de 30 jours du 27-12 au 25-1-46</i>		
22. A perçu ou n'a pas perçu (1) la prime de démobilisation de : (montant) 1000,-		
Date de démobilisation : 26-1-1946		

Empreintes des deux pouces		SIGNATURE de L'INTÉRESSÉ
GAUCHE	DROIT	
		<i>Le Gall</i>

Certifié exact le : (date) **26-12-45**
 Le Commandant de l'organe démobilisateur (Grade et nom)
LE CHEF DE BUREAU

Carte de 11-1-46

F.F.I Finistère

Bataillon Bir. Halkin.

ATTESTATION F.F.I.

Nom et prénom Le Gall Audrie

Date et lieu de naissance 5 12 1925 à Brest

Grade et fonction 2 classe

Date d'entrée aux F.F.I. 20 avril 1944

Affaires auxquelles l'intéressé a pris part : Sabotage et

..... Guerrilles dans la région du Douzel

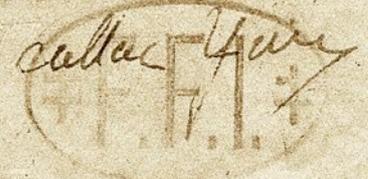
..... Combats de libération de la Presqu'île de Crozon

..... Ses tenue et conduite ont été bonnes

A BREST, le 6 mai 1946

Pour Le Chef du bataillon Bir. Halkin

Le Capitaine CALLAG - YVING





Modèle n° 1 (Circulaire n° 050 T. L. : B. 594 du 7 novembre 1946).

621
OFFICE DÉPARTEMENTAL
DES COMBATTANTS
28 JAN 1947
FINISTÈRE

REGIONAL

DEMANDE DE LA CARTE

DES COMBATTANTS

DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

DE LA GUERRE.

Département de

FINISTÈRE

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1):

Le Gall

né le 5-12-1925

PRÉNOMS (2):

André Jean Camille

Brest

Pseudos (3):

le batteur

Situation de famille:

Profession:

Destinateur

Nationalité:

Française

Adresse actuelle:

17 bis rue Herwin Brest Finistère

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940):

rien

civil

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération:

rien

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates):

à Pêchel

puis travailleur de guerre à la carrière de Pêchel

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites):

rien

(1) En lettres capitales.

(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.

(3) Souligner le plus connu.

*F.F.T. pas de CA
fonds de liquidation*

Décorations avec référence (J. O. du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer. }

member

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

Formation compagnie Courteny Cochenes

Bataillon Bri La Seine

Responsable Xavier Lieutenant

Le Génie d'Harlyoat

Pas de numéro d'immatriculation

Participé à la libération de Claydon

puis la poursuite de Crozon

caserné à la caserne Taylor à Landernau

puis départs sur le front de l'Atlantique

jusqu'à la capitulation des allemands

puis concentré à Plateaumont au 19^{ème} Di

puis en occupation en Allemagne à Bad Duerren

Retour dans mes foyers le 27 décembre 1948.

CERTIFIÉ EXACT :

Bret le 14 Janvier 1962

Signature :

E. Gull

III^o RÉGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR

Bureau F. F. C. I. régional

MODÈLE NATIONAL — SÉRIE NORMALE

Références: IM. n° 10 EMGG/FFI du 8 Février 1945

IM. n° 4550 FFCI/FI du 9 Mai 1947

N° 7724 BR FFCI/FI-N.
C. A. 3^o

21 Juillet 1949 - RENNES -

CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA III^o RÉGION MILITAIRE, certifie que:

Monsieur LE GALL André alias _____
né le 5 Décembre 1925 à BREST (Fre)
actuellement domicilié à BREST (Fre) 17, rue Kérivin

A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

au titre des formations suivantes, ~~composées des unités de combat des unités F.F.C.I.~~ et dans les départements ci-après:

FINISTÈRE - Bataillon de Stalingrad - du 30-4-44 au 10-8-44

du _____ au _____

du _____ au _____

la dernière date indiquée étant celle de la libération de son secteur.

Circonstances particulières

Monsieur LE GALL André a continué à servir dans sa formation après la libération jusqu'au 15-10-44 date à laquelle

il est rentré dans ses foyers définitivement.

La présente attestation constitue un **Certificat de présence au Corps.**

A RENNES le 21 Juillet 1949

Le Général de Division
Commandant la 3^o Région Militaire
par délégation, le
P.O. Le Chef du Bureau Régional
F.F.C.I.



Références particulières éventuelles } _____

NOTA. — La présente pièce est le certificat d'appartenance original; le détenteur ne doit pas s'en séparer, sauf provisoirement et contre reçu, dans les procédures administratives s'il y a lieu.

PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

QUIMPER, le 13 JUN 1951
(Impasse de la Palestine)

COMBATTANTS

C.V.R.

Dossier n° 621

8861
Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL

à M - le Gall ar du
17^{er} Rue Keriviny
Brest

Mounier

Le certificat d'appartenance que vous m'avez
fait parvenir mentionne que vous avez appartenu aux F.F.I. du 30 4 44
au 10 8 44

Ce document ne vous permet pas d'obtenir
la carte du C.V.R. au titre de l'alinéa 4° du paragraphe A du décret
du 21.3.50 (3 mois d'appartenance avant le 6.6.44).

Vos droits à l'attribution de la carte au
titre de l'alinéa 3° de ce paragraphe (3 mois d'appartenance à une
unité combattante à condition que l'entrée aux F.F.I. soit antérieure
au 6.6.44) ne pourront être déterminés que le jour où l'Office départe-
mental sera en possession de la liste des "unités combattantes".

de mes sentiments distingués. Veuillez agréer, Mounier, l'expression

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'O.D.

[Signature]

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

SERVICE DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
RESISTANCE METROPOLITAINE

(2)
DECISION INDIVIDUELLE DE REJET

N° B-29/1979

en date du 30 MARS 1961

portant rejet de demande d'attribution
du titre de Combattant Volontaire de
la Résistance.

Le MINISTRE des ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES de GUERRE,

VU le Code des Pensions Militaires d'invalidité et des Victimes de la Guerre,

VU le décret N° 59-366 du 28 février 1959 relatif aux mesures propres à accélérer l'instruction des demandes de reconnaissance de la qualité de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU l'arrêté du 11 mars 1959 portant abrogation de l'Article A - I59 - 2 du Code des Pensions Militaires d'invalidité et des Victimes de la Guerre et donnant délégation de pouvoirs aux Préfets, pour l'attribution et le refus du titre de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU l'avis émis par la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance, dans sa séance du 27 MARS 1961

DECIDE :

La demande d'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance présentée par la personne dont le nom suit, est rejetée pour le motif qui est indiqué ci-dessous :

NOM et Prénoms : LE GALL Andre

Date de naissance : 5 décembre 1925

Domicile : 17 rue Kérisin à Brest

MOTIF DU REJET : L'intéressé n'a pas justifié de 90 jours d'activité résistante en unité combattante et ne remplit donc pas les conditions imposées par l'article R. 254, 3°, du Code des Pensions Militaires d'invalidité et des Victimes de la Guerre.

Pour copie certifiée conforme
et pour transmission à l'intéressé,

à titre de notification.

QUIMPER, le - 6 AVR. 1961

Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL
de l'OFFICE NATIONAL
des Anciens Combattants et
Victimes de Guerre
Secrétaire Général Adjoint

P/ le Ministre des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre,
et par délégation,
Le PREFET,
signé : R. ANDRIEU.

N.B. - Voir au verso l'indication des voies de recours ouvertes.

Georges LE GALL

Paris, le 25 janvier 2015

Monsieur Yves QUERE

Monsieur,

Je suis très flatté que Madame Friant ait l'idée de publier un livre sur le Bataillon Georges Le Gall, et je serais heureux d'apporter ma contribution à la réalisation de cet ouvrage.

Comme convenu lors de notre conversation téléphonique du 10 janvier, je vous envoie ci-joints les documents suivants :

- Une copie du courrier que je vous avais adressé le 2 avril 2013,
- Une copie du courrier que je vous avais adressé le 9 mai 2013,
- Le contenu du dossier du Bataillon Georges Le Gall (cote GR 19P 29/27) conservé au Service Historique de la Défense de Vincennes,
- Le contenu du dossier de Georges Le Gall (cote GR 16P 354766) conservé au SHD de Vincennes,
- Un courrier du SHD de Caen concernant un dossier de décès (cote AC-21P-76161) et un dossier de demande d'attribution du titre d'interné résistant (cote AC-21P-590031). Je ne suis pas encore allé consulter ces dossiers à Caen.

Avec mes sincères salutations.



Source :

Service Historique de la Défense

de Vincennes

ARCHIVES DU BATAILLON

« GEORGES LE GALL »

Cote GR 19P 29/27

2 pages

JB/HC

511363 - -7 MAI 1976

N°

DEF/P&AT/RES/2

Bureau "RESISTANCE"

14, rue Saint-Dominique
75007 PARIS AR-BES

Tél. : 345.39.40 - Poste : 159

LE MINISTRE DE LA DEFENSE

A

Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine
Service Départemental de l'Office National
des Anciens Combattants
74, rue de Buresnes
92000 NANTERRE

O B J E T : Période d'unité combattante.

REFERENCE : Votre lettre n° 5953 - Section III - MA/JM du 6 avril
1976.

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai
l'honneur de vous faire connaître que le Bataillon Georges Le Gall
des Forces Françaises de l'Intérieur du Finistère, figure bien sur
l'Ordre de Bataille des formations de ce département, mais aucune
période de combat ne lui a été attribuée.

Pour le Général
Directeur des Personnels Militaires
de l'Armée de Terre
Le Colonel KUNTZ
Chef du Bureau "RESISTANCE"

André SALAUN Français

— Le Bataillon G. LE GALL, composé de 4 compagnies (Cie F.T. CORSE, Cie André GARRÉC, Cie FRANCE, Cie MARCEL BOUCHER) figure à l'ordre de Bataille des Unités FFI du Finistère après à l'approbation des commissions compétentes et rejeté en 1951. Il n'a donc pas été homologué.

chef LAOQUEUR André (à voir)

Source :

**Service Historique de la Défense
de Vincennes**

**DOSSIER ADMINISTRATIF
DE
GEORGES LE GALL**

Cote GR 16P 354766

12 pages

Finistère

XI^e Région Militaire

GRUPE DE SUBDIVISIONS N° 2

Rien
12393
Aspirant
Liste Mazon
13/9/46

Homologation de la qualité de Membre des F. F. I.

déportés, rentrés de captivité, décédés en captivité ou fusillés au cours des opérations

1. — ETAT-CIVIL

Nom : LE GAL....., Prénoms : Georges.....
Date de naissance : 9-11-21 à Lambézellec.....
Profession : Mécanicien.....
Dernier domicile : 17^e Bis, rue Kérisiviy - Lambézellec

2. — SITUATION F.F.I. :

Organisation de Résistance (F.N. — M.L.N. — O.C.M., etc...) et région
d'affectation : FTP - Bar Eglise rouge
Date d'entrée : 1. mai 1944
Grade, s'il y a lieu : Lieutenant
Date de nomination : 1-6-44
Autorité qui a conféré le grade : COMAC
Fonctions successives dans les F.F.I. : Chef de secteur
Effectif : 40

3. — SITUATION ACTUELLE

- a) ~~Fusillé ou tué~~ au cours des opérations : tué par la Feldgendarmerie
- b) ~~Déporté mort en captivité~~ : en retraite de mission
- c) ~~Déporté rentré de captivité~~
- d) ~~Déporté non rentré de captivité~~
- e) Date et lieu de la mort ~~ou de la déportation~~ : le 12-6-44, en lieu dit "Douar Mellan"
- f) CIRCONSTANCES ayant entraîné la mort ~~ou la déportation~~ : en Plouezé Finistère
- g) ~~Date de rentrée de captivité (s'il y a lieu)~~ :
- h) ~~Décédé en captivité~~

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE

Proposé pour le grade de Lieutenant

[Signature]

AVIS DE LA COMMISSION REGIONALE

Avis favorable pour le grade de Lieutenants

Reçu le 8 Aout 1946

Le Capitaine E. Henty
Président de la Commission:

[Signature]

AVIS DE LA COMMISSION NATIONALE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT :

LE GALL Georges

Organisation de Résistance ou Unité de l'Intéressé : F.T.P. B.^m Etoile rouge

Date d'entrée dans l'organisation ou l'Unité : 1^o Mai 1944

Son grade : Lieutenant

L'autorité qui l'a nommé à ce grade : COMAC

L'exposé sommaire des opérations auxquelles il a pris part :

Lors d'une mission périlleuse, accompagné d'un seul homme
a été mortellement atteint après avoir tué 5 allemands et
blessé plusieurs autres - s/les d. de Lagueret
Sabotages - Corps de meurtre

Les circonstances de l'arrestation et de la mort : tué en rentrant de mission

La date et le lieu du décès : 12 juin 1944 à T. Bouye

Situation avant l'entrée dans les F.F.I.

Arme :

Active ou Réserve :

Dernier grade de nomination :

Dernière affectation :

Situation de famille :

Célibataire

il a pas fait de service

Par délégation
Blanc

DOSSIER D'HOMOLOGATION DE GRADE F. F. I.

3 e Région Militaire.

NOM : LE GALL PRÉNOMS : Georges

Date et lieu de naissance : 7-11-21 à Lambézellec

Avis ou Décision de la Commission régionale :

Décision de la Commission nationale : Aspirant

N° 12393 Liste : Mozan Date : 13-9-46

1^{er} Appel : N° Date :

2^e Appel : N° Date :

Case n° :

MINISTÈRE DES ARMÉES

Commission Nationale
d'homologation
des grades F.F.I.

N° 12393

3° REGION MILITAIRE

Finistère

L'homologation définitive a été prononcée par Arrêté
Ministériel du 12-2-47 - J.O. du 20-2-47 - Date de
prise de rang du 1-6-44.

2110 / SP

NOTIFICATION

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la dépêche ministérielle 634 F.F.I.-I/P du
15 Novembre 1944, la note 2074 CAB. MIL/P, du 25 Mai 1945, et la note 4130 CBA, MIL/PE
du 26 Juillet 1945, la Commission Nationale d'Homologation des grades obtenus à titre F.F.I.
a prononcé l'homologation dans le grade d'assimilation

de ASPIRANT

En faveur de M. LE GALL Georges

Pseudo dans les F.F.I.

Né le 7.11.21 à LANDEZEMLEU (Finistère)

MORT POUR LA FRANCE, le 12.6.44

Domicile : 17 Rue KERVILL à LANDEZEMLEU

Homologation prononcée le 12.9.46

Date de prise de rang : 1.6.44

Fait à Paris, le 13.9.46 1946.

Pour la Commission Nationale d'Homologation,

Le le Colonel DAUPHIN alias DUC

Président,

Le Lieutenant FOURNIER
Secrétaire, en joint

Signé : FOURNIER



Signé :
DUC-DAUPHIN

PREF. DE BR. STOUER - 144 - C.P.T.A.O.L. BUREAU

NOM : **LE-GALL** Prénoms : *Georges*

Date de naissance : *7.11.21 à Lambézellec*

Pseudos : _____

Adresse : *17 Bis Rue Kerwin à Lambézellec*

Grade d'origine, Arme A - R Rang : *Pas de Service*

Date d'entrée dans un M^t de Résist. : *1.5.44*

Désignation du Mouvement : *B^{on} Étoile Rouge*

Date d'entrée dans la Résist. Active : _____

Date d'intégration dans une formation combat^{te} : _____

Grade F. F. I. : *Sergent*

Déporté le _____ Rapatrié le _____

Blessé le _____ Décédé le *12.6.44*

- (1) Grade homologué.
- (2) Région
- (3) Grade d'origine Arme A. R.
- (4) Grade d'intégration Arme A. R.
- (5) Grade et Arme Adm. Active
- (6) Déporté du...au...
- (7) Décorations

HOMOLOGATION

Grade homologué : *Aspirant*

Région : *3^e* Subdivision : *Guimper*

C^{on} Nat. N° *12393* Date : *13/19/46* Liste : *Mozan*

Appel : _____ Décision N° _____ Date _____

INTÉGRATION

Grade A.R. : *aspirant* Date prise de rang : *1.6.44*

Arme ou Service : _____ Décret N° *du 12-2-47*

Date : *J.O da 20-2-47* Page : *1620* Col. : *2*

Observations : _____

ADMISSION ACTIVE

Grade : _____ Date prise de rang : _____

Arme ou Service : _____ Décret N° _____

Date : _____ Page : _____ Col. : _____

Observations : _____

IDENTIFIÉ
à la Section
FICHER

DÉCORATIONS RÉSISTANCE

	ORDRE	RÉGION	DÉCRET	DATE
C. D. L.				
L. H. ou M. M. .				
C. D. G.				
M. D. R.				

RÉGION MILITAIRE

ÉTAT-MAJOR

Bureau F. F. C. I. régional

MODELE NATIONAL — SERIE SPECIALE

Références : IM n° 10 EMGG/FFI du 8 février 1945
IM n° 4550 FFCI/FI du 9 mai 1947

N° BR FFCI/FI-Sp.

C.A.

CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTERIEUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA 3^e RÉGION MILITAIRE, certifie que :

M^r *de Gall Serge* alias *de Gall Serge*
né le *11.21.11* à *Lambézellec*
actuellement domicilié à *Stéceolé*

A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

au titre des formations suivantes, comprises dans l'ordre de bataille des Unités F.F.I. et dans les départements ci-après :

Finistère. F.F.P. état-major du *1.6.44* au *12.6.44*
du au
du au

Circonstances particulières antérieures

Le *12.6.44* M^r *de Gall Serge*
a été *matériellement atteint lors d'une mission pénitencière à 'Dange'*

La présente attestation constitue un **Certificat de présence au Corps.**

Elle a été établie à l'intention de *M^r de Gall Serge*
domicilié à *Lambézellec - 17 rue Houdry*

A le 194

Le Général
Commandant la région militaire
par délégation, le

Références journalières
éventuelles

III^e RÉGION MILITAIRE

ÉTAT-MAJOR

Bureau F. F. C. I. régional

N° 2110 BR FFCI/FI-Sp.

C.A. 3

2 Mai 1949 - Rennes

MODELE NATIONAL — SERIE SPECIALE

Références : IM n° 10 EMGG/FFI du 8 février 1945
IM n° 4550 FFCI/FI du 9 mai 1947

CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA III^e RÉGION MILITAIRE, certifie que :

M. onsieur LE GALL Georges *alias*
né le 7 Novembre 1921 à LAMBZELLE
actuellement domicilié à (160416)

A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

au titre des formations suivantes, comprises dans l'Ordre de Bataille des Unités FFI et dans les départements ci-après :

<u>FINISTÈRE - F.T.P. Etoile Rouge</u>	du <u>1.6.44</u> au <u>12.6.44</u>
.....	du au
.....	du au

Circonstances particulières antérieures

Le 12.6.44 M. onsieur LE GALL Georges
a été mortellement atteint au cours d'une mission périlleuse à PLOUG.

La présente attestation constitue un Certificat de présence de Corps.

Elle a été établie à l'intention de M. LE GALL (père de l'intéressé)
domicilié à 17, rue Hérvin LAMBZELLE (Pre).

A RENNES le 2 Mai 1949

Le présent certificat annule et remplace celui établi sous le n° 944/DR/FFCI/P du 24.2.47.

Le Général de Division ARLABESSE
Commandant la 3 Région Militaire
par délégation, le
Chef du Bureau F.F.C.I.

Références particulières éventuelles

LV/

COPIE

MINISTÈRE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 8 Avril 1957

DIRECTION DES STATUTS
ET DES SERVICES MÉDICAUX

DÉCISION

SOUS-DIRECTION
DES STATUTS DE COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

portant attribution du titre d'INTERNE RESISTANT

BUREAU DES DÉPORTÉS
ET DES STATUTS DIVERS

(Loi n° 48-1251 du 6 août 1948: ~~Loi n° 48-1494 du 26 septembre 1948~~

~~(Loi n° 54-751 du 20 juillet 1954)~~

IDENTIFIÉ
à la Section
FICHIER

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre décide d'attribuer le titre

d'INTERNE RESISTANT

à M on sieur L E G A L L Georges, Jean,

né le 7 Novembre 1921 à BREST-PILIER-ROUGE (Finistère)

~~domicilié~~

décédé le 12 Juin 1944 à FLOUYE (Finistère)

~~disparu le~~

Période d'internement prise en compte :

Arrêté le 12 Juin 1944 - Décédé le 12 Juin 1944

Période de déportation prise en compte :

Carte N° I204.J4.045

délivrée à Monsieur LE GALL Jean
17Bis, rue Kérivin
BREST -
(Finistère)

Pour le Ministre :
Le Directeur des Statuts et des
Services Médicaux,
P.O. Le Chef du Bureau des Déportés
et des Statuts Divers,

J. U. 636155. [88200]



FICHE DE RENDEMENT ENVIS

NOU: **LEGALL**

Prénoms: **Joseph**

Date de naissance: **7-11-41**

F.F.C.	F.F.I	R.I.M.	I.T.G.	F.F.L.	D.I.R.
Réseau	Grade homo <i>aspirant</i>	Mouvement	Grade	Engagement	Liste n°
3 JUIN 1951	Région 1951	N°C.A	Prise de rang	Date	DEPORTE
Grade 1951	Ministre	Grade	Décret	Lieu	INTERNE
N°Registre	12352	Refus n°	Décision <i>Cherbourg</i>	N° carte d'ident.	ACCORDE
N°Attestat°	C.A. n°	Transmis	J.O	D.M.C	REFUSE
	2112000	à	F.n°	D.G.G.	C.V.n°
	30		Arme	N°att°	D.M.
	2.5.49				
	1.6.44 au				

COURRIER:

12.6.44

Connu

Inconnu

Date:

mortellement le 12.6.44

PC

98-557

2492

SECRETARIAT D'ETAT
AUX FORCES ARMÉES "RE"
DIRECTION
DU PERSONNEL MILITAIRE
DE L'ARMÉE DE TERRE.

MP

6^e BUREAU.

SECTION N. 1. R.

N° PM/6K.

MINUTE

CERTIFICAT DE VALIDATION

DES SERVICES, CAMPAGNES ET BLESSURES

DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE.
DECISION MINISTERIELLE N° 056/DIR

MODÈLE 2.

Annexe à l'I. M. n° 2397
SEFAG/CAB/EMP du 3-2-1950.

RÉFÉRENCES :

Loi du 6 août 1948
(J. O. du 8 août 1948).
Décret du 25 mars 1949
(J. O. du 26 mars 1949).

NOM : LE G A L L PRÉNOMS : Georges, Jean
Né le 7.11.1921 à BREST-PILIER-ROUGE (Finistère)
Bureau de recrutement : Classe : N° M^e de recrutement :
~~Déporté~~ interné de la Résistance⁽¹⁾. Carte n° 1204, 1405
Interné du 12.6.1944 au 12.6.1944 ~~Déporté~~ du
~~Repatrié~~ ~~ou libéré~~ le Décédé ~~ou disparu~~ le 12.6.1944

Le grade d'assimilation attribué à l'intéressé en vue de la liquidation de ses droits est celui de

Grade no. 1116 au titre des F.F.I

pour la période de son internement

N°45.478

SERVICE MILITAIRE ACTIF. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.)

Est comptée comme service militaire actif dans la zone de combat et dans une unité combattante la période
du ///// au /////

Est comptée comme service militaire actif la période du 12 Juin 1944
au 12 Juin 1944

CAMPAGNE 1939-1945. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.)

~~Déporté résistant ou interné résistant-pensionné à 50 %~~

~~Interné ou déporté résistant du~~ ///// au /////
soit 11 ans, 11 mois, 11 jours de campagne double.

Interné résistant du 12.6.1944 au 12.6.1944
soit 0 ans, 0 mois, 1 jours de campagne simple.

Blessures de guerre :

Déporté résistant. - Assimilé à un blessé de guerre (articles 6 et 8 de la loi du 6 août 1948):

Considéré comme blessé le ////////////////

Déporté ou interné résistant blessé de guerre (blessures réelles) :

Blessé le ///, le ///, le ///, soit : 11 blessures.

J. Z. 632054. (20243)

Destinataire : (2)

Mr. LE GALL Jean
17 Bis rue Kérivin
BREST (Finistère)
Ex. C Recrt. 3a R.M. RENNES

Paris, le 12 Juin 1957

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation :

Pour le Général, Directeur
P.O. Le Chef de Bton LE MAROIS
Chef du Bureau Résistance pvt.

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Nom, prénoms et adresse complète.

DEPORTES ET INTERNES DE LA RESISTANCER E C E P I S S E

Je, soussigné (nom, prénoms et qualité) M. Jean LE GALL
17 bis. rue Kerivin à BREST (Finistère)
reconnais avoir reçu en deux exemplaires (exemplaires A et
B) le "Certificat de validation des services, campagnes et
blessures d'un déporté ou interné de la Résistance", daté
du 12 juin 1957
portant le N° 45.478 concernant : (1) mon fils
Monsieur Georges, Jean LE GALL fusillé le 12 juin 1944

A Brest, le 24 juin 1957
(signature)


A retourner à l'adresse suivante :

M. Le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées,
Direction du Personnel Militaire de l'Armée
de Terre. - 6^e Bureau - Section D.I.R.
231, Boulevard Saint-Germain. PARIS

25 JUN 57 6 1765

(1) ne concernant ou concernant (nom, prénoms) mon père ou mon mari.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SGA
Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION DE LA MÉMOIRE,
DU PATRIMOINE
ET DES ARCHIVES

SERVICE HISTORIQUE
DE LA DÉFENSE

CENTRE HISTORIQUE DES ARCHIVES

Département des archives définitives
Division des archives des victimes des
conflits contemporains

Affaire suivie par : madame GARDAN
Téléphone : 02.31.38.45.93
Télécopie : 02.31.38.45.58

Caen, le 02 MAI 2013

N° DEF/SGA/DMPA/SHD/CHA/DAD/DAVCC

0 - 0959

Monsieur,

En réponse à votre demande du 5 février 2013 concernant Georges Le Gall, je vous informe que la division des archives des victimes des conflits contemporains conserve au nom de l'intéressé un dossier de décès coté AC-21P-76161 et un dossier de demande d'attribution du titre d'interné résistant coté AC-21P-590031.

Ces archives étant librement communicables, vous pourrez venir les consulter après avoir pris rendez-vous aux numéros suivants : 02 31 38 45 41 ou 02 31 38 45 82.

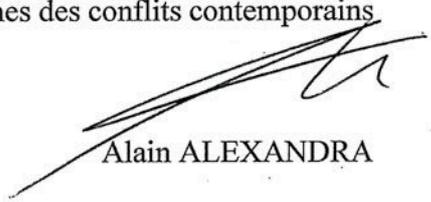
A toutes fins utiles, j'ai transmis votre demande au département des services au public du Service historique de la défense - Château de Vincennes - Avenue de Paris - 94306 Vincennes cedex, concernant l'activité au sein de la Résistance.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Monsieur Georges LE GALL



Le chargé d'études documentaires
Chef de la division archives
des victimes des conflits contemporains


Alain ALEXANDRA

Georges LE GALL

Tél : [REDACTED]

Paris, le 2 avril 2013

Monsieur Yves QUERE
[REDACTED]

Monsieur,

J'ai des nouvelles concernant mon oncle Georges LE GALL, résistant au maquis « Etoile Rouge » :

- Tout d'abord, j'ai reçu une réponse du Service Historique de la Défense au Château de Vincennes : ils ont bien un dossier sur Georges LE GALL et aussi sur le bataillon « Georges LE GALL » (voir la lettre jointe).
Je ne pourrai malheureusement pas consulter ces documents avant le 26 avril prochain, car tous les accès à la salle de lecture sont réservés jusque-là.
- Ensuite, j'ai reçu une réponse du Service Historique de la Défense de Pau (voir pièces jointes), et en particulier la citation au corps d'armée de Georges LE GALL. Le motif de cette citation est directement lié à sa mort le 12 juin 1944 :

« Le 12 juin 1944 volontaire pour une mission périlleuse, a été attaqué après avoir accompli sa mission alors qu'il n'était accompagné que d'un seul homme par une section de Feldgendarmes. A protégé le repli de son camarade et a été mortellement atteint après avoir tué 5 boches et blessé plusieurs autres. »

Cela apporte un éclairage nouveau à cette mission où il avait été envoyé avec Corentin RIVOAL. Je ne vois qu'une seule personne qui ai pu écrire cela à la fin de 1945 (la citation date du 27/12/1945), et qui était suffisamment crédible pour l'Armée : C'est Jean KERDONCUFF.

Mais si Georges LE GALL a tué cinq Feldgendarmes ce jour-là, il devrait y avoir des traces ailleurs. C'est étonnant que personne du maquis n'en ai parlé (ni Corentin RIVOAL, ni Jean KERRIZORE). Qu'en pensez-vous ?

Au plaisir de vous rencontrer.





MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SGA

Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION DE LA MEMOIRE,
DU PATRIMOINE
ET DES ARCHIVES

SERVICE HISTORIQUE
DE LA DÉFENSE

Centre historique des archives

Département des services au public
Division des recherches documentaires

Affaire suivie par : Christine HARTERT
Tél : 01 41 93 20 22
Fax : 01 41 93 20 03
2102

Vincennes, le - 1 MARS 2013

N° DEF/SGA/DMPA/SHD/CHA/DSP/DRD
002232

Monsieur,

En réponse à votre correspondance en date du 5 février 2013, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Service historique de la Défense conserve un dossier administratif (cote GR 16P 354766) relatif à Georges Le Gall, né le 7 novembre 1921. Les archives du bataillon Georges Le Gall sont, quant à elles, détenues sous la cote GR 19P 29/27.

Ces dossiers, désormais librement communicables, seront mis à votre disposition, ou à celle de la personne de votre choix, après avoir préalablement pris rendez-vous auprès de la salle de lecture Louis XIV selon les modalités pratiques de consultation précisées dans la brochure ci-jointe.

Il conviendra de vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité et du présent courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le lieutenant-colonel Antoine BOULANT,
Chef du département des services au public

Monsieur Georges LE GALL





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SGA

Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION DE LA MÉMOIRE,
DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES

SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE
Centre des archives du personnel militaire

Bureau des traitements 1
Section traitement dosn 3
Affaire suivie par
Adjoint administratif principal de 1re classe
Denise NIGEOU

Tél : 05 59 40 46 92
Fax : 05 59 40 45 53

Monsieur Georges LE GALL



Identifiant Défense : 4129023411

A Pau, le 15 mars 2013
N° D201303007925
DEF/SGA/DMPA/SHD/CAPM/B-TD1/STD3

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande concernant M. LE GALL Georges, parvenue à mon bureau le 18 février 2013.

Je vous adresse les documents mentionnés ci-dessous :

- le diplôme de la citation,
- le diplôme de la médaille militaire
- un extrait des services.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le lieutenant-colonel Michèle SZMYTKA
chef du centre des archives du personnel militaire

Par ordre,
l'adjoint administratif principal de 1re classe Agnès AGOSTINELLI
chef de section

Adresse postale : Caserne Bernadotte, 64023 PAU CEDEX

Adresse géographique : Place de Verdun, 64000 PAU

<http://www.defense.gouv.fr> - dsn-bcaam-pau@sga.defense.gouv.fr

Réception du public : Jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00, fermeture le vendredi à 15h30.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Guerre 1939 - 1945

CITATION

EXTRAIT DE L'ORDRE GÉNÉRAL N° 224

Le Général de Division ALLARD,
Commandant la XI^{ème} Région Militaire

CITE À L'ORDRE DU CORPS D'ARMÉE
- À TITRE POSTHUME -

LEGALL Georges – Lieutenant – Forces Françaises de l'Intérieur

« Officier remarquable par son sang-froid et sa bravoure.

Le 12 juin 1944 volontaire pour une mission périlleuse, a été attaqué après avoir accompli sa mission alors qu'il n'était accompagné sur d'un seul homme par une section de Felgendarmes. A protégé le repli de son camarade et a été mortellement atteint après avoir tué 5 bochès et blessé plusieurs autres. »

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre 1939-1945
avec étoile de vermeil

A Rennes, le 27 décembre 1945
Signé : ALLARD

A Pau, le 12 mars 2013
Le lieutenant-colonel Andrzej SZMYTKA
chef du centre des archives du personnel militaire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU DÉCRET EN DATE DU 25 OCTOBRE 1950
PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DU 4 NOVEMBRE 1950
portant concessions de la Médaille Militaire

Le Président de la République

D É C R È T E

Article 1er : *Sont décorés de la Médaille Militaire,
les militaires dont les noms suivent :*

- A titre posthume -

- Faits exceptionnels de Guerre et de Résistance -

LE GALL *Georges, Jean, Jacques*

- Aspirant -

A Paris, le 25 octobre 1950

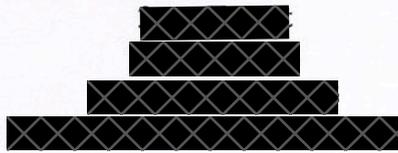
Signé : Vincent AURIOL

A Pau, le 12 mars 2013

*Le lieutenant-colonel Michèle SZMYTKA
chef du centre des archives du personnel militaire*



Georges LE GALL



Paris, le 9 mai 2013

Monsieur Yves QUERE



Monsieur,

Comme prévu, je suis allé le 26 avril dernier au Service Historique de la Défense au Château de Vincennes, pour consulter les dossiers de Georges LE GALL et du Bataillon « Georges LE GALL » :

- Concernant le Bataillon « Georges LE GALL », il y a que deux feuilles (voir pièces jointes) : une lettre de 1976 au Service des Anciens Combattants des Hauts de Seine (affaire François Salaun), et une notre manuscrite indiquant la composition du Bataillon « Georges LE GALL ». Il en ressort que ce bataillon n'a pas été homologué par l'Armée.
- Le dossier personnel de Georges LE GALL est plus fourni : il comporte essentiellement les documents d'homologation de grade et la décision d'attribution du titre « d'interné résistant ». Rien de nouveau donc.

En revanche, un document de 3 pages agrafées (un recto, un verso et une annexe, voir pièce jointe), datant du 8 août 1946, nous apprend plusieurs choses :

- D'abord, Georges LE GALL était bien lieutenant au Bataillon (?) « Etoile Rouge ». Il était chef d'une section de 40 résistants.
- Ensuite, la Commission Régionale l'avait proposé pour le grade de Lieutenant, ce qui n'a pas été validé par la Commission Nationale, qui lui a attribué le grade inférieur d'Aspirant.
- Enfin, la fiche de renseignements en annexe est conforme à ce qui figure sur son diplôme de Citation au Corps d'Armée :

« Lors d'une mission périlleuse, accompagné d'un seul homme, a été mortellement atteint après avoir tué 5 allemands et blessé plusieurs autres »

- Mais surtout, ce document indique que Georges LE GALL a été tué au lieu-dit « Douar Mellen » en Plouyé (l'orthographe réelle est « Melen » et non « Mellen »). Or, par rapport au bourg de Plouyé, Douar Melen est à l'opposé du chemin N° 14 (entre le bourg et Pen-ar-Barrez), à 5 ou 6 Km de l'endroit où le cantonnier a trouvé le corps de Georges LE GALL (voir carte). Par ailleurs Jean KERRIZORE situe la mort de Georges LE GALL du côté du Vieux Tronc, donc plus près de Pen-ar-Barrez que du bourg.

Compte tenu de mes interrogations sur la capacité de Georges LE GALL à tuer 5 allemands à lui tout seul, j'ai imaginé l'explication suivante :

Il y aurait eu à Douar Melen un accrochage entre les résistants et les Feldgendarmes, qui y ont laissé 5 morts et ont eu plusieurs blessés. Cet accrochage s'est sans doute déroulé entre mai 1944 et juillet 1944, plutôt juin ou juillet, dates où les résistants étaient mieux armés grâce aux parachutages (fusils mitrailleurs, pistolets mitrailleurs, grenades,...).

En décembre 1944, date de la demande de citation probablement rédigée par Jean KERDONCUFF, les résistants ayant participé à cette embuscade étaient sans doute morts et ne pouvaient plus témoigner. Jean KERDONCUFF aurait alors mis le succès de cette opération au compte de Georges LE GALL, qui avait été tué à quelques semaines de là, ce qui lui a permis d'obtenir cette citation à l'ordre du Corps d'Armée.

Vous avez peut-être des informations concernant cet accrochage entre les maquisards et les Feldgendarmes, près de Douar Melen en Plouyé.

Pour ma part, j'ai demandé à consulter les procès-verbaux de gendarmerie de la Brigade Territoriale de Huelgoat de l'année 1944. Ce registre n'est pas librement communicable, mais je vais leur adresser une demande de dérogation.

Pour pouvoir bien argumenter ma demande de dérogation, j'aimerais connaître votre avis sur mes hypothèses.

Cordialement.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hail', written over a horizontal line.

JB/HC

511363 - - 7 MAI 1976

N°

DEF/PEAT/RES/2

Bureau "RESISTANCE"

14, rue Saint-Dominique
75997 PARIS AR-BES

Tél. : 345.39.40 - Poste : 159

LE MINISTRE DE LA DEFENSE

à

Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine
Service Départemental de l'Office National
des Anciens Combattants
74, rue de Buresnes
92000 NANTERRE

O B J E T : Période d'unité combattante.

REPERECOS : Votre lettre n° 5953 - Section III - MA/JM du 6 avril
1976.

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai
l'honneur de vous faire connaître que le Bataillon Georges Le Gall
des Forces Françaises de l'Intérieur du Finistère, figure bien sur
l'Ordre de Bataille des formations de ce département, mais aucune
période de combat ne lui a été attribuée.

Pour le Général
Directeur des Personnels Militaires
de l'Armée de Terre
Le Colonel KUNTZ
Chef du Bureau "RESISTANCE"

Alain SALAUN Français

— Le Bataillon G. LE GALL, composé de 4 compagnies (Cie FIT. CORSE, Cie André GARRÉC, Cie FRANCE, Cie MARCOZ-BOUCHER) figure à l'ordre de Bataille des Unités FFI du Finistère proposé à l'approbation des commissions compétentes et rejeté en 1951. Il n'a donc pas été homologué.

chef LAOUCHEZ, André. (à voir)

Finistère

XI^e Région Militaire

GROUPE DE SUBDIVISIONS N° 2

Rien
12893
Aspirant
liste Mazon
13/9/46

Homologation de la qualité de Membre des F. F. I.

déportés, rentrés de captivité, décédés en captivité ou fusillés au cours des opérations

1. — ETAT-CIVIL

Nom : LE GALL Prénoms : Georges
Date de naissance : 7-11-21 à Lambézellec
Profession : Mécanicien
Dernier domicile : 17^e Bis, rue Kérivin - Lambézellec

2. — SITUATION F.F.I.

Organisation de Résistance (F.N. — M.L.N. — O.C.M., etc...) et région d'affectation : F.T.P. - Bou Eglise rouge
Date d'entrée : 1. mai 1944
Grade, s'il y a lieu : Lieutenant
Date de nomination : 1.6.44
Autorité qui a conféré le grade : COMAC
Fonctions successives dans les F.F.I. : Chef de section
Effectif : 40

3. — SITUATION ACTUELLE

- a) ~~Fusillé ou tué~~ au cours des opérations : tué par la Selbstverweirung
- b) ~~Déporté mort en captivité~~ : en exécution de mission
- c) ~~Déporté rentré de captivité~~ :
- d) ~~Déporté non rentré de captivité~~ :
- e) Date et lieu de la mort ou de la décapitation : le 12-6-44, au lieu dit "Douar Mellan"
- f) CIRCONSTANCES avant entré en la mort ou la décapitation : en Plouyé Finistère
- g) ~~Autre circonstance de mort ou de décapitation~~ :
- h) ~~Autre circonstance de mort ou de décapitation~~ :

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Proposé pour le grade de Lieutenant

[Signature]

AVIS DE LA COMMISSION RÉGIONALE

Avis favorable pour le grade de Lieutenant

Remis le 8 Août 1946

Le Capitaine E. H. Huntz
Président de la Commission:

[Signature]

AVIS DE LA COMMISSION NATIONALE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT :

LE GALL *Georges*

Organisation de Résistance ou Unité de l'Intéressé : *F.T.P. B^m Étoile rouge*

Date d'entrée dans l'organisation ou l'Unité : *1^o Mai 1944*

Son grade : *Lieutenant*

L'autorité qui l'a nommé à ce grade : *COMAC*

L'exposé sommaire des opérations auxquelles il a pris part :

*Lors d'une mission périlleuse, accompagné d'un seul homme
a été mentalement atteint après avoir tué 5 allemands et*

*blés plusieurs autres - s/les d. de Laguerre
Saboteuses - Corps de mission*
Les circonstances de l'arrestation et de la mort : *tue en retirant de mission*

La date et le lieu du décès : *12 juin 1944 à P. Bouje*

Situation avant l'entrée dans les F.F.I.

Arme :

Active ou Réserve :

Dernier grade de nomination :

Dernière affectation :

Situation de famille :

Célibataire

*Par délégation
Blanc*

1^o a pas fait de service

(* doc Lagouet)
Capitaine



↙
Georges Le Gall
et

André

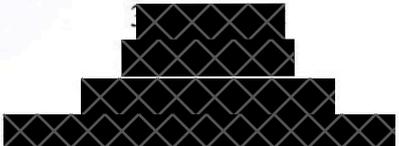
← Une feuille

Monsieur Yves QUERE



Ame Fiant

Georges LE GALL



Paris, le 9 mai 2013

Monsieur Yves QUERE



Monsieur,

Comme prévu, je suis allé le 26 avril dernier au Service Historique de la Défense au Château de Vincennes, pour consulter les dossiers de Georges LE GALL et du Bataillon « Georges LE GALL » :

- Concernant le Bataillon « Georges LE GALL », il y a que deux feuilles (voir pièces jointes) : une lettre de 1976 au Service des Anciens Combattants des Hauts de Seine (affaire François Salaun), et une notre manuscrite indiquant la composition du Bataillon « Georges LE GALL ». Il en ressort que ce bataillon n'a pas été homologué par l'Armée.
- Le dossier personnel de Georges LE GALL est plus fourni : il comporte essentiellement les documents d'homologation de grade et la décision d'attribution du titre « d'interné résistant ». Rien de nouveau donc.

En revanche, un document de 3 pages agrafées (un recto, un verso et une annexe, voir pièce jointe), datant du 8 août 1946, nous apprend plusieurs choses :

- D'abord, Georges LE GALL était bien lieutenant au Bataillon (?) « Etoile Rouge ». Il était chef d'une section de 40 résistants.
- Ensuite, la Commission Régionale l'avait proposé pour le grade de Lieutenant, ce qui n'a pas été validé par la Commission Nationale, qui lui a attribué le grade inférieur d'Aspirant.
- Enfin, la fiche de renseignements en annexe est conforme à ce qui figure sur son diplôme de Citation au Corps d'Armée :
« Lors d'une mission périlleuse, accompagné d'un seul homme, a été mortellement atteint après avoir tué 5 allemands et blessé plusieurs autres »
- Mais surtout, ce document indique que Georges LE GALL a été tué au lieu-dit « Douar Mellen » en Plouyé (l'orthographe réelle est « Melen » et non « Mellen »). Or, par rapport au bourg de Plouyé, Douar Melen est à l'opposé du chemin N° 14 (entre le bourg et Pen-ar-Barrez), à 5 ou 6 Km de l'endroit où le cantonnier a trouvé le corps de Georges LE GALL (voir carte). Par ailleurs Jean KERRIZORE situe la mort de Georges LE GALL du côté du Vieux Tronc, donc plus près de Pen-ar-Barrez que du bourg.

Compte tenu de mes interrogations sur la capacité de Georges LE GALL à tuer 5 allemands à lui tout seul, j'ai imaginé l'explication suivante :

Il y aurait eu à Douar Melen un accrochage entre les résistants et les Feldgendarmes, qui y ont laissé 5 morts et ont eu plusieurs blessés. Cet accrochage s'est sans doute déroulé entre mai 1944 et juillet 1944, plutôt juin ou juillet, dates où les résistants étaient mieux armés grâce aux parachutages (fusils mitrailleurs, pistolets mitrailleurs, grenades,...).

En décembre 1944, date de la demande de citation probablement rédigée par Jean KERDONCUFF, les résistants ayant participé à cette embuscade étaient sans doute morts et ne pouvaient plus témoigner. Jean KERDONCUFF aurait alors mis le succès de cette opération au compte de Georges LE GALL, qui avait été tué à quelques semaines de là, ce qui lui a permis d'obtenir cette citation à l'ordre du Corps d'Armée.

Vous avez peut-être des informations concernant cet accrochage entre les maquisards et les Feldgendarmes, près de Douar Melen en Plouyé.

Pour ma part, j'ai demandé à consulter les procès-verbaux de gendarmerie de la Brigade Territoriale de Huelgoat de l'année 1944. Ce registre n'est pas librement communicable, mais je vais leur adresser une demande de dérogation.

Pour pouvoir bien argumenter ma demande de dérogation, j'aimerais connaître votre avis sur mes hypothèses.

Cordialement.



JB/MC

511363 - -7MAI1976

N°

DEF/P&AT/REB/2

Bureau "RESISTANCE"

14, rue Saint-Dominique
75997 PARIS AR-BES

Tél. : 345.39.40 - Poste : 159

LE MINISTRE DE LA DEFENSE

à

Monsieur Le Préfet des Hauts-de-Seine
Service Départemental de l'Office National
des Anciens Combattants
74, rue de Suresnes
92000 NANTERRE

O B J E T : Période d'unité combattante.

R E F E R E N C E : Votre lettre n° 5953 - Section III - MA/JM du 6 avril
1976.

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai
l'honneur de vous faire connaître que le Bataillon Georges Le Gall
des Forces Françaises de l'Intérieur du Finistère, figure bien sur
l'Ordre de Bataille des formations de ce département, mais aucune
période de combat ne lui a été attribuée.

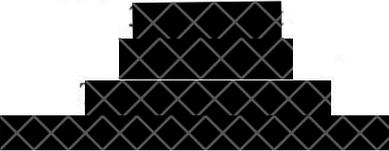
Pour le Général
Directeur des Personnels Militaires
de l'Armée de Terre
Le Colonel KUNTZ
Chef du Bureau "RESISTANCE"

Alain SALAUN Français

— Le Bataillon G. LE GALL, composé de 4 compagnies (Cie F.T. CORSE, Cie André GARRAC, Cie FRANCE, Cie MARCOZ-BOUCHER) figure à l'ordre de Bataille des Unités FFI du Finistère après à l'approbation des commissions compétentes et rejeté en 1951. Il n'a donc pas été homologué.

chef LAGOGUET, André. (à voir)

Georges LE GALL



Paris, le 2 avril 2013

Monsieur Yves QUERE



Monsieur,

J'ai des nouvelles concernant mon oncle Georges LE GALL, résistant au maquis « Etoile Rouge » :

- Tout d'abord, j'ai reçu une réponse du Service Historique de la Défense au Château de Vincennes : ils ont bien un dossier sur Georges LE GALL et aussi sur le bataillon « Georges LE GALL » (voir la lettre jointe).
Je ne pourrai malheureusement pas consulter ces documents avant le 26 avril prochain, car tous les accès à la salle de lecture sont réservés jusque-là.
- Ensuite, j'ai reçu une réponse du Service Historique de la Défense de Pau (voir pièces jointes), et en particulier la citation au corps d'armée de Georges LE GALL. Le motif de cette citation est directement lié à sa mort le 12 juin 1944 :

« Le 12 juin 1944 volontaire pour une mission périlleuse, a été attaqué après avoir accompli sa mission alors qu'il n'était accompagné que d'un seul homme par une section de Feldgendarmes. A protégé le repli de son camarade et a été mortellement atteint après avoir tué 5 boches et blessé plusieurs autres. »

Cela apporte un éclairage nouveau à cette mission où il avait été envoyé avec Corentin RIVOAL. Je ne vois qu'une seule personne qui ai pu écrire cela à la fin de 1945 (la citation date du 27/12/1945), et qui était suffisamment crédible pour l'Armée : C'est Jean KERDONCUFF.

Mais si Georges LE GALL a tué cinq Feldgendarmes ce jour-là, il devrait y avoir des traces ailleurs. C'est étonnant que personne du maquis n'en ai parlé (ni Corentin RIVOAL, ni Jean KERRIZORE). Qu'en pensez-vous ?

Au plaisir de vous rencontrer.



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SGA
Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION DE LA MÉMOIRE,
DU PATRIMOINE
ET DES ARCHIVES

SERVICE HISTORIQUE
DE LA DÉFENSE

Centre historique des archives

Département des services au public
Division des recherches documentaires

Affaire suivie par : Christine HARTERT
Tél : 01 41 93 20 22
Fax : 01 41 93 20 03
2102

Vincennes, le - 1 MARS 2013

N° DEF/SGA/DMPA/SHD/CHA/DSP/DRD
002232

Monsieur,

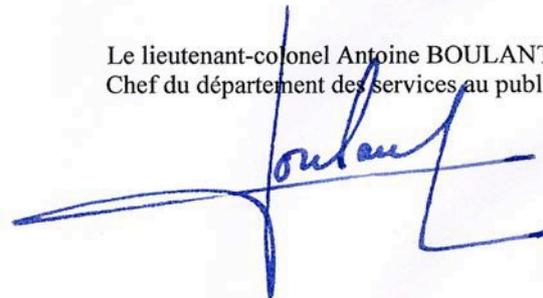
En réponse à votre correspondance en date du 5 février 2013, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Service historique de la Défense conserve un dossier administratif (cote GR 16P 354766) relatif à Georges Le Gall, né le 7 novembre 1921. Les archives du bataillon Georges Le Gall sont, quant à elles, détenues sous la cote GR 19P 29/27.

Ces dossiers, désormais librement communicables, seront mis à votre disposition, ou à celle de la personne de votre choix, après avoir préalablement pris rendez-vous auprès de la salle de lecture Louis XIV selon les modalités pratiques de consultation précisées dans la brochure ci-jointe.

Il conviendra de vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité et du présent courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le lieutenant-colonel Antoine BOULANT,
Chef du département des services au public



Monsieur Georges LE GALL





MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DIRECTION DE LA MÉMOIRE,
DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES

SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE
Centre des archives du personnel militaire

Bureau des traitements 1
Section traitement dosn 3
Affaire suivie par
Adjoint administratif principal de 1re classe
Denise NIGEOU

Tél : 05 59 40 46 92
Fax : 05 59 40 45 53

Monsieur Georges LE GALL



Identifiant Défense : 4129023411

A Pau, le 15 mars 2013
N° D201303007925
DEF/SGA/DMPA/SHD/CAPM/B-TD1/STD3

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande concernant M. LE GALL Georges, parvenue à mon bureau le 18 février 2013.

Je vous adresse les documents mentionnés ci-dessous :

- le diplôme de la citation,
- le diplôme de la médaille militaire
- un extrait des services.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le lieutenant-colonel Michèle SZMYTKA
chef du centre des archives du personnel militaire

Par ordre,
l'adjoint administratif principal de 1re classe Agnès AGOSTINELLI
chef de section

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Guerre 1939 - 1945

CITATION

EXTRAIT DE L'ORDRE GÉNÉRAL N° 224

Le Général de Division ALLARD,
Commandant la XI^{ème} Région Militaire

CITE À L'ORDRE DU CORPS D'ARMÉE
- À TITRE POSTHUME -

LEGALL Georges – Lieutenant – Forces Françaises de l'Intérieur

« Officier remarquable par son sang-froid et sa bravoure.

Le 12 juin 1944 volontaire pour une mission périlleuse, a été attaqué après avoir accompli sa mission alors qu'il n'était accompagné sur d'un seul homme par une section de Felgendarmes. A protégé le repli de son camarade et a été mortellement atteint après avoir tué 5 boches et blessé plusieurs autres. »

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre 1939-1945
avec étoile de vermeil

A Rennes, le 27 décembre 1945
Signé : ALLARD

A Pau, le 12 mars 2013
Le lieutenant-colonel Michèle SZMYTKA
chef du centre des archives du personnel militaire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU DÉCRET EN DATE DU 25 OCTOBRE 1950
PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DU 4 NOVEMBRE 1950
portant concessions de la Médaille Militaire

Le Président de la République

DÉCRÈTE

Article 1er : **Sont décorés de la Médaille Militaire,
les militaires dont les noms suivent :**

- A titre posthume -

- Faits exceptionnels de Guerre et de Résistance -

LE GALL Georges, Jean, Jacques

- Aspirant -

A Paris, le 25 octobre 1950
Signé : Vincent AURIOL

A Pau, le 12 mars 2013
Le lieutenant-colonel Michèle SZMYTKA
chef du centre des archives du personnel militaire



Pien
12393
Aspirant
liste Mazon
13/9/46.

Homologation de la qualité de Membre des F. F. I.

déportés, rentrés de captivité, décédés en captivité ou fusillés au cours des opérations

1. — ETAT-CIVIL

Nom : LE GALL..... Prénoms : Georges.....
Date de naissance : 9-11-21 à Lambézellec.....
Profession : Mécanicien.....
Dernier domicile : 17^e Bis, rue Kérisiv, Lambézellec

2. — SITUATION F.F.I. :

Organisation de Résistance (F.N. — M.L.N. — O.C.M., etc...) et région
d'affectation : FTP - Bas Etoile rouge
Date d'entrée : 1. mai 1944
Grade, s'il y a lieu : Lieutenant
Date de nomination : 1-6-44
Autorité qui a conféré le grade : COMAC
Fonctions successives dans les F.F.I. : Chief de section
Effectif : 40

3. — SITUATION ACTUELLE

- a) ~~Fusillé ou tué~~ au cours des opérations : tué par la Feldgendarmee
- b) ~~Déporté mort en captivité~~ : en rentrant de mission
- c) ~~Déporté rentré de captivité~~ :
- d) ~~Déporté non rentré de captivité~~ :
- e) Date et lieu de la mort ~~ou de la déportation~~ : le 12-6-44, au lieu dit "Douar Mellon"
- f) CIRCONSTANCES avant entraîné la mort ~~ou la déportation~~ : en Plouyé Finistère
- g) ~~Date de rentrée de captivité (s'il y a lieu)~~ :
- h) ~~Décisions de rétrogradation~~ :

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Proposé pour le grade de Lieutenant

[Signature]

AVIS DE LA COMMISSION RÉGIONALE

Avis favorable pour le grade de Lieutenants

Reçu le 8 Août 1946

Le Capitaine E. Henty
Président de la Commission

[Signature]

AVIS DE LA COMMISSION NATIONALE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT :

LE GALL *Georges*

Organisation de Résistance ou Unité de l'Intéressé : *F.T.P. B.^m Étoile rouge*

Date d'entrée dans l'organisation ou l'Unité : *1^o Mai 1944*

Son grade : *Lieutenant*

L'autorité qui l'a nommé à ce grade : *COMAC*

L'exposé sommaire des opérations auxquelles il a pris part :

*Lors d'une mission périlleuse, accompagné d'un seul homme
a été mortellement atteint après avoir tué 5 allemands et
blessé plusieurs autres - S/les S. de Laguerre*

Les circonstances de l'arrestation et de la mort : *tue en retirant de mission*

La date et le lieu du décès : *12 juin 1944 à D'Alouje'*

Situation avant l'entrée dans les F.F.I.

Arme :

Active ou Réserve :

Dernier grade de nomination :

Dernière affectation :

Situation de famille :

Célibataire

Il a pas fait de service

*Par délégation
Blanc*

N^o 15
Décès de
Garcemine

Le douze quin
un incense du sexe masculin paraissant agé de
vingt deux ans

mil neuf cent quarante-quatre, à Vers quatre heures, heure

né à

à mort nul

Après

Requis par jugement du Tribunal civil de quimperot
l'incense, par jugement de la Cour de cassation
de décès en date du premier Révê
mil neuf cent quarante cinq, être
Georges, Jean, Jacques, La Galle, traversent le premier étage
d'une maison au n^o 15

est décédé aux alands du ch emin Numéro quatre en cette commune
Dressé le treize quin mil neuf cent quarante-quatre, à treize heures
sur la déclaration de Paulbas Pierre quarante six ans Cantonier demeurant
à Merdanet en cette Commune
Après lecture faite,
Nous Alexandre Goe Maire de la Commune, officier de l'Etat-

civil, avons signé avec le déclarant
Goe
Alexandre Goe

Georges LE GALL

Paris, le 26 mars 2012

Monsieur Yves QUERE

Monsieur,

Comme convenu au téléphone le 16 mars, je vous adresse ci-joint les documents que je possède concernant la mort de mon oncle Georges Le Gall :

- Une photocopie de la page du livret de famille,
- La transcription de son acte de décès sur le registre de la mairie de Brest.

Si vous avez l'occasion d'aller à la mairie de Plouyé, peut-être pourriez-vous en savoir un peu plus.

Par ailleurs, je vous envoie aussi d'autres documents :

- Une copie du dictionnaire biographique d'Eugène Kerbaul que m'a transmise Mme Anne Friant, et qui mentionne une courte biographie de Georges Le Gall.
- Des photos de Georges Le Gall et de André Le Gall, prises à l'époque.
- Une attestation F.F.I. de mon père, André Le Gall, établie par le Capitaine Callac – Yvinec, pour le bataillon Bir-Hakeim.
- Le certificat d'appartenance aux F.F.I. de André Le Gall, établi par l'Armée, pour le bataillon Stalingrad.
- Une attestation de présence à la Compagnie de André Le Gall, établie par le Capitaine André Lagouet, à Landerneau.

Enfin, j'ai essayé de rassembler les informations que je possède, en un schéma chronologique, accompagné d'une courte note explicative.

Ces divers documents mettent en lumière quelques points intéressants :

- L'attestation FFI de mon père a été établie par le Capitaine Callac. Or Anne Friant, dans son hommage à Jean Kerdoncuff, écrit :
Un des premiers membres du groupe FTP de Brest avec Albert Yvinec, « Capitaine Callac », dont il fut le second.
Avec le Groupe Yvinec, chassé de Brest, il entre dans la clandestinité dans le Centre-Finistère.
Dans le maquis, il forme la compagnie FTP - Corse qui deviendra le bataillon Georges Le Gall.
Il prend le commandement du bataillon Bir-Hakeim, sixième bataillon FFI du Finistère, regroupant les Résistants des monts d'Arrée, et combat pour libérer le Finistère.
Cela signifie-t-il que Albert Yvinec a participé à la création de la compagnie FTP-Corse, et faisait partie ensuite du bataillon Bir-Hakeim ?
- J'ai trouvé par hasard cette attestation signé par André Lagouet. En 1945, André Lagouet aurait donc intégré l'armée, avec le grade de capitaine ?

Il y a encore plusieurs zones d'ombre, et en particulier celles-ci :

- Le dictionnaire biographique d'Eugène Kerbaul comporte des erreurs de date (mon oncle n'est pas mort le 2-7-1944, et n'a pas rejoint le maquis « Etoile Rouge » en avril 1943, puisque celui-ci n'existait pas encore).

Toutefois, j'ai tout lieu de penser, aux dires de mon père, qu'il a bien pris le maquis en avril 1943, puisqu'il voulait échapper au STO, et que, la base sous-marine terminée, il était libre pour être inscrit sur une liste de départ. S'est-il simplement caché dans une ferme aux environs de Huelgoat, ou bien a-t-il continué une activité clandestine dans les Monts d'Arrée ?

Je penche pour cette hypothèse, car elle lui fournirait suffisamment d'ancienneté dans la résistance pour justifier de son grade de lieutenant (s'il avait rejoint l'Etoile Rouge en avril 1944, cela ne ferait que 2 mois et demi d'ancienneté).

- Quel mois de l'année 1943 a été fondé la compagnie Bir-Hakeim ?

Au début de son témoignage, Jean Kerrizoré mentionne que cette compagnie a été fondée par Marcel Clédic.

Mais dans une biographie de Marcel Clédic trouvée sur internet, il est indiqué que « *il rejoint le maquis en décembre 1943 et est incorporé au bataillon Bir Hakeim* ».

Cette période de l'histoire familiale est très importante pour moi : mon père a énormément parlé de la guerre jusqu'aux années 70, cela l'avait beaucoup marqué.

Par ailleurs, je ne fréquente les cimetières que pour les enterrements, et ces jours-là, la tombe est démontée. Je n'avais donc jamais vu la stèle ni les inscriptions concernant mon oncle, jusqu'à récemment quand je me suis occupé des inscriptions pour mon père. Or il y a là une coïncidence étrange : je porte le même nom que mon oncle, et au même âge, à 22 ans, j'avais moi aussi le grade de lieutenant.

Je reste à votre disposition pour discuter de cette période passionnante. Comme nous habitons tous deux en région parisienne, je vous propose de vous rencontrer, pour en discuter plus aisément. A votre convenance.

Avec mes sincères salutations.



P.S. Je joins deux exemplaires des photographies, pour le cas où vous voudriez les faire suivre à Marcel Clédic. Les autres documents se photocopient aisément.

Photos de Georges Le Gall, prises entre 1942 et 1944



Georges LE GALL

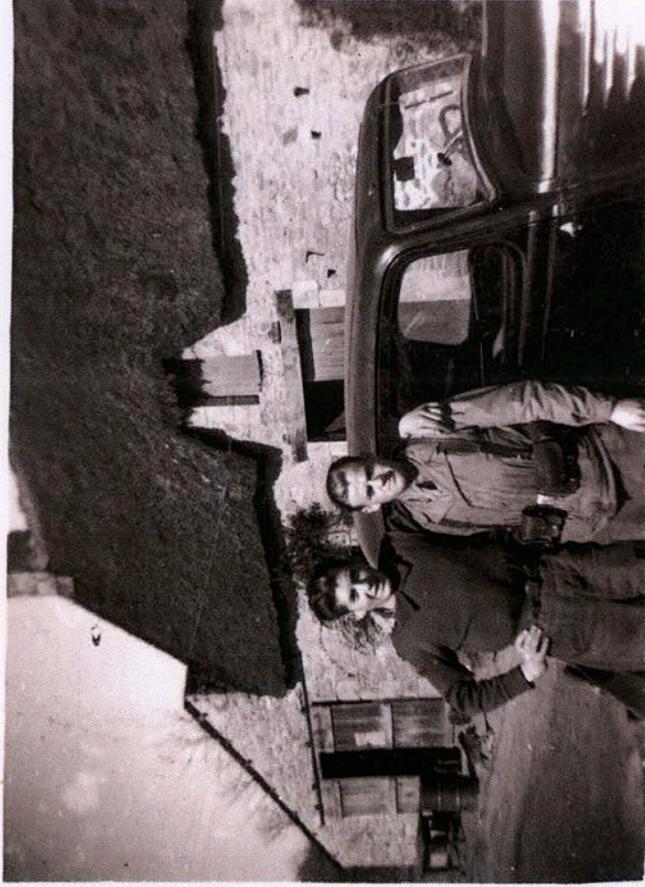


Georges LE GALL



Georges LE GALL, à gauche, avec Raymond BELLEC

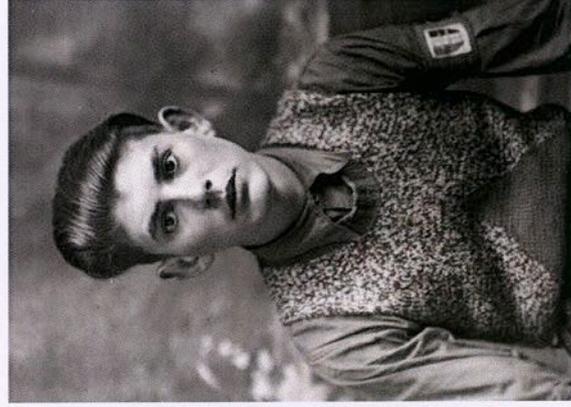
Photos de André Le Gall, prises en 1944-1945



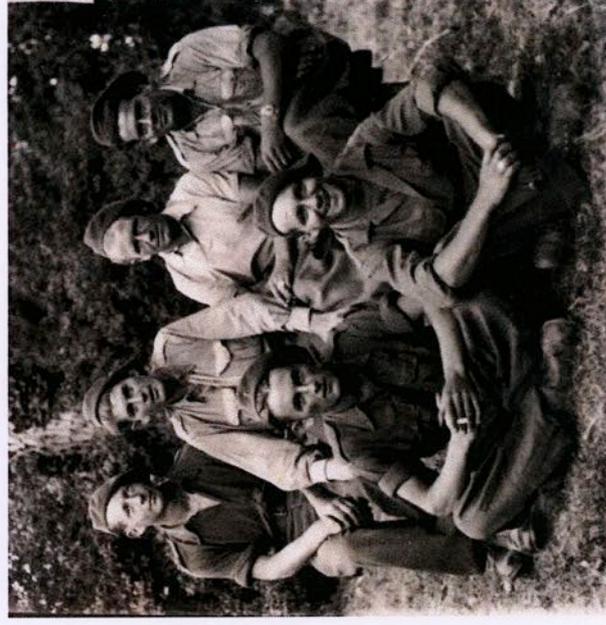
André Le Gall, 1944, à gauche



André Le Gall, 1944, 3^{ème} à partir de la gauche, un genou en terre



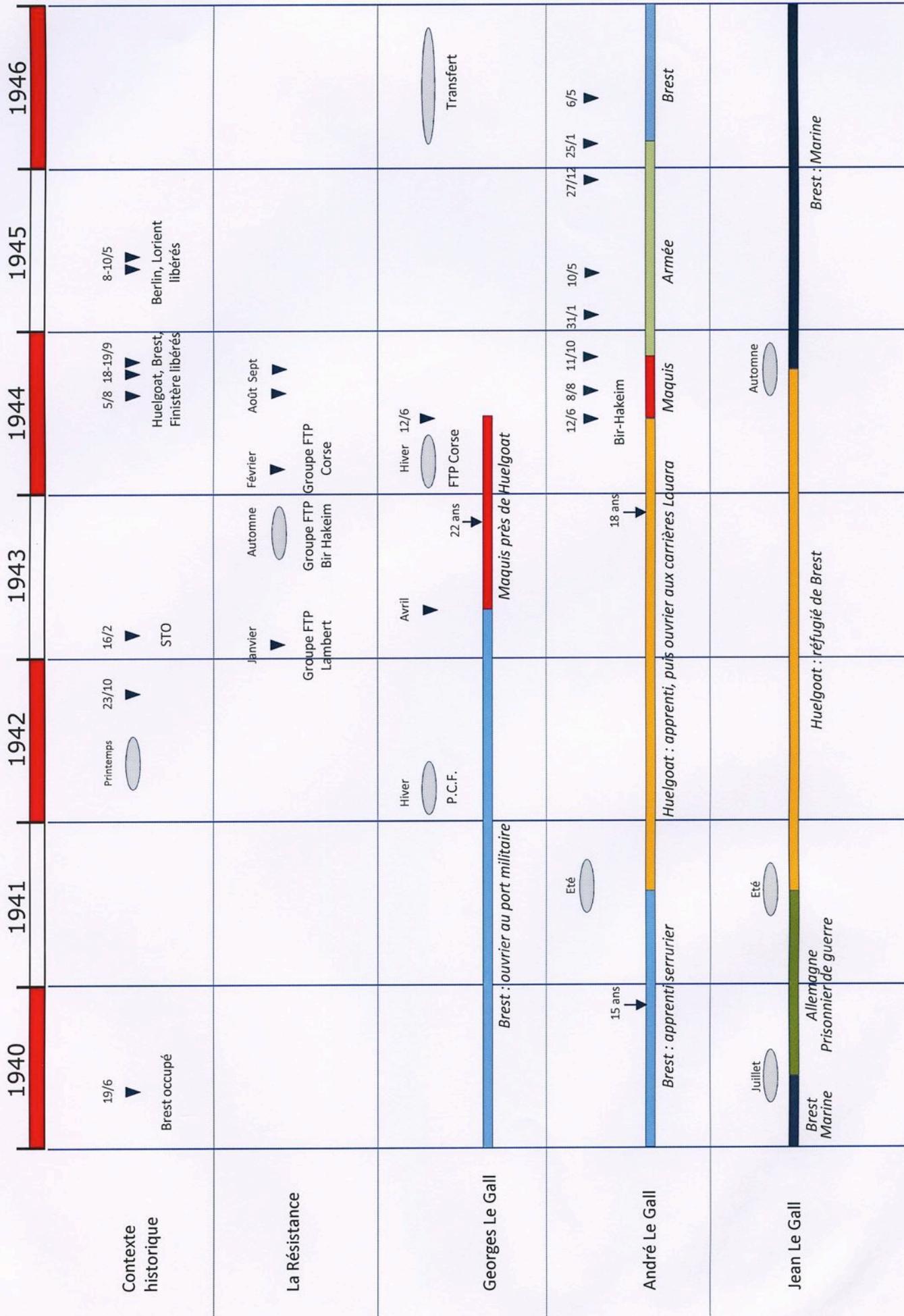
André Le Gall, 1944, avec le brassard FFI



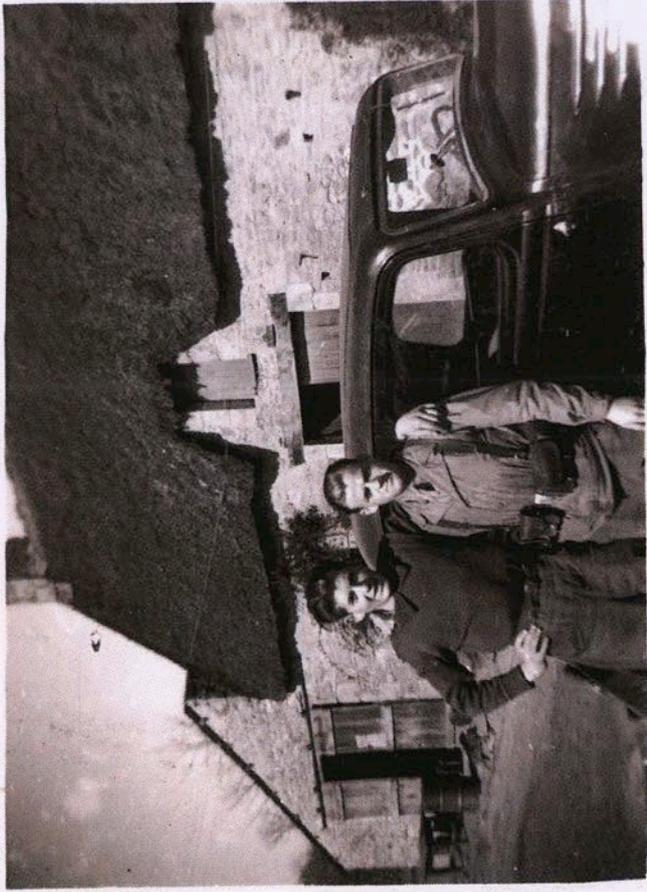
André Le Gall, 2^{ème} à partir de la gauche, en haut, sans doute à l'armée, en 1945

Histoire d'une famille dans la Guerre

▼ Date certaine
 ○ Période estimée



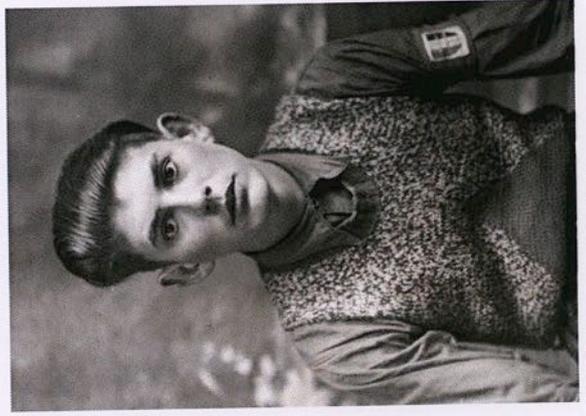
Photos de André Le Gall, prises en 1944-1945



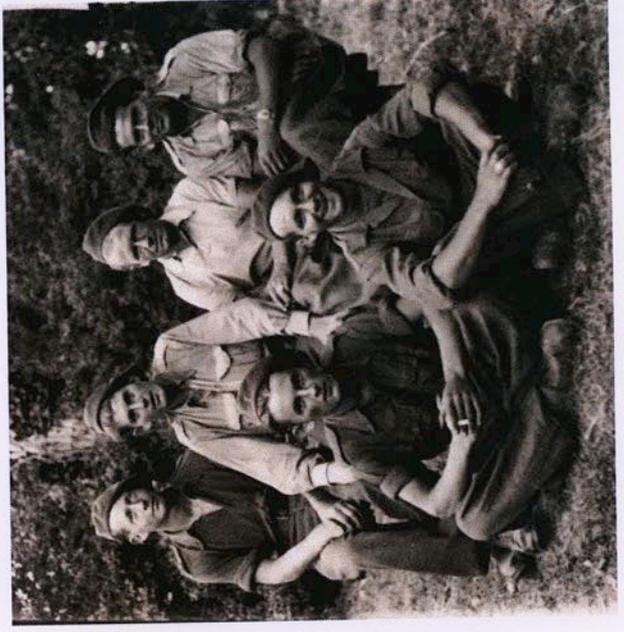
André Le Gall, 1944, à gauche



André Le Gall, 1944, 3^{ème} à partir de la gauche, un genou en terre



André Le Gall, 1944, avec le brassard FFI



André Le Gall, 2^{ème} à partir de la gauche, en haut, sans doute à l'armée, en 1945

F.F.I Finistère

Bataillon Bir. Halkain.

ATTESTATION F.F.I.

Nom et prénom Le Gall Audrie

Date et lieu de naissance 5. 12. 1925 à Brest.

Grade et fonction 2. classe

Date d'entrée aux F.F.I. 3. 4. avril 1944.

Affaires auxquelles l'intéressé a pris part : Sabotage et

Guerrillas dans la région du Douzelze

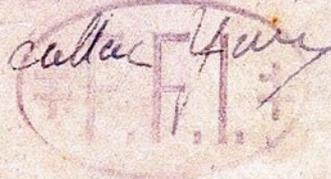
Combats de libération de la Presqu'île de Crozon

son comportement et conduite ont été bonnes

A BREST, le 6. sept. 1946.

Leu Le Chef du bataillon Bir Halkain

Le Capitaine CALLAC - YVING



Histoire d'une famille dans la guerre

Jean le Gall et ses deux fils Georges et André

(Voir aussi le schéma chronologique)

1. Contexte historique

19 juin 1940 : Entrée de la Wehrmacht dans la ville de Brest. Début de l'occupation allemande.

Printemps 1942 : Arrivée des premiers U-Boots allemands dans la base sous-marine de Lannion, en cours d'achèvement à Brest.

23 octobre 1942 : Départ pour Hambourg de 550 ouvriers de l'arsenal de Brest, dans le cadre de la nouvelle loi de Vichy du 4 septembre 1942, qui introduit la conscription obligatoire des hommes de 18 à 50 ans. Cette nouvelle loi a remplacé le système de la Relève, négocié par Pierre Laval et institué le 22 juin 1942 : il consistait à libérer un prisonnier de guerre pour trois départs en Allemagne de travailleurs libres français. Berlin avait réclamé 1.200 ouvriers de l'arsenal, mais la Kriegsmarine de Brest était en désaccord avec cet ordre de réquisition, seuls 550 partirent.

16 février 1943 : Instauration du Service du Travail Obligatoire (STO). Le STO concerne tous les jeunes hommes, alors que le système de la Relève ne concernait que les ouvriers. Tous les jeunes nés entre 1920 et 1922 sont obligés d'aller travailler en Allemagne, à titre de substitut de service militaire.

5 août 1944 : Libération de Huelgoat par l'armée américaine, guidée par les combattants de la Résistance, qui les ont aidés à contourner Huelgoat par le sud (Landeau, Plouyé).

18 septembre 1944 : Libération de la ville de Brest. Le colonel allemand Pietzouka se rend au colonel américain Hirschelder et au commandant Faucher.

19 septembre 1944 : Libération du Finistère. Le général allemand Ramcke, qui était venu de Brest le 16 septembre pour « poursuivre la lutte », se rend au général américain Middleton à la pointe des Espagnols.

8 mai 1945 : Capitulation de l'Allemagne, signée à Berlin entre les Alliés et le Maréchal Keitel.

10 mai 1945 : Libération de la Poche de Lorient. Reddition de la Wehrmacht à Caudan.

2. La Résistance

Janvier 1943 : Création du Groupe de résistance F.T.P. Lambert, à Landerneau, par Henri Lambert, Marcel Peucat, Jean Sizorn et Marcel Briand. C'est un groupe d'action directe, qui inscrira à son actif plusieurs déraillements de trains, des pylônes électriques démolis, et d'autres actions de sabotage. Trois des fondateurs sont arrêtés puis déportés (Henri Lambert, Marcel Peucat et Marcel Briand). Les survivants du groupe Lambert prennent le maquis : parmi eux Jean Sizorn, André Lagouet, Louis Goulaouic et Hervé Hernot.

Automne 1943 : Création de la Compagnie F.T.P. Bir-Hakeim dans les Monts d'Arrée, par Marcel Clédic.

Février 1944 : Création du maquis « Etoile Rouge » (Compagnie F.T.P. Corse) par Jean Kerdoncuff et par les survivants du groupe Lambert de Landerneau, au lieu-dit Coat Bihan à Plonévez-du-Faou.

Été 1944 : Jean Kerdoncuff prend le commandement du Bataillon Bir-Hakeim, sixième bataillon FFI du Finistère, regroupant les résistants des Monts d'Arrée, et combat pour libérer le Finistère.

Août 1944 : La Compagnie F.T.P. Corse devient le Bataillon F.T.P. « Georges Le Gall ». C'est Jean Kerdoncuff qui souhaite que le bataillon porte le nom de ce résistant.

Septembre 1944 : Participation du Bataillon « Georges Le Gall » au siège de Brest.

3. Georges Le Gall

7 novembre 1921 : naissance à Brest

1940-1942 : Ouvrier au port militaire de Brest, il participe à la construction de la base sous-marine allemande de Lanninon.

Hiver 1942 : Adhésion au P.C.F. clandestin. Il mène une activité de propagandiste résistant sous l'occupation allemande, il diffuse les publications clandestines du Parti Communiste et du Front National.

Avril 1943 : Pour échapper au STO, institué au mois de février, il prend le maquis, aux environs de Huelgoat, où est réfugié sa famille (son père Jean, sa mère Jeanne Yvonne, et son jeune frère André). Ce n'est pas encore le maquis « Etoile Rouge », tel que mentionné dans le dictionnaire biographique d'Eugène Kerbaul, puisque ce maquis ne s'est constitué qu'en février 1944. Peut-être était-il simplement caché dans une ferme, ou faisait-il de la résistance « passive » comme le mentionne Jean Kerrizoré à propos de la compagnie Bir-Hakeim en fin d'année 1943 : renseignement, distribution de journaux, etc...

Hiver 1944 : Il rejoint le maquis « Etoile Rouge » à Plonévez-du-Faou.

Printemps 1944 : Il est hébergé provisoirement dans la cabane enterrée de Kerret, dont les occupants habituels sont au nombre de huit : Jean Kerdoncuff, André Lagoguet, Corentin Rivoal, François Lever, François Fichou, François Bothorel, Corentin Cochennec et Jean Kerrizoré. Jean Kerrizoré le prend pour un réfractaire du STO, alors qu'il fait partie de la même compagnie F.T.P. que lui.

12 juin 1944 : Il est abattu par les allemands, au retour d'une mission au Huelgoat, du côté du Vieux-Tronc, sur la commune de Plouyé. Il y a plusieurs versions à sa mort :

- La version de son frère André, entré dans le maquis juste après la mort de Georges : les informations provenaient soit de ses parents, qui l'ont appris eux-mêmes des maquisards, soit des résistants du Bataillon Bir-Hakeim, commandé par Jean Kerdoncuff, et que André a rejoint.

Selon la version d'André Le Gall, Georges Le Gall revenait bien d'une mission à Huelgoat, et avait sur lui des papiers compromettants. Il a vu une patrouille allemande, et a essayé de se cacher : il a laissé son vélo sur le bas-côté de la route et s'est enfui en courant dans un chemin creux. Les allemands sont arrivés à la hauteur du chemin creux et l'ont tiré comme un lapin.

- La version de Jean Kerrizoré : Jean Kerdoncuff a donné ordre à Georges Le Gall et Corentin Rivoal d'aller récupérer du tabac à Huelgoat. Corentin Rivoal n'est pas revenu avec Georges Le Gall, mais a pris un autre chemin. Georges Le Gall est donc revenu seul, avec un paysan qui l'a transporté dans sa charrette. Le tabac était caché dans la

charrette. Quand Georges Le Gall a vu la patrouille allemande, il est descendu de la charrette, l'air de rien, et les a laissé continuer. Les allemands ont laissé passer la charrette. Georges Le Gall est alors passé à pied devant la patrouille, puis est remonté dans la charrette plus loin. En voyant le manège, les allemands ont rattrapé la charrette, l'ont fouillé, et ont tué Georges Le Gall.

- La version de Corentin Rivoal (datant de février 2012) : Corentin Rivoal n'était pas sur le coup de tabac de Huelgoat avec Georges Le Gall. D'ailleurs, il le connaissait très peu : c'est vrai qu'il l'avait vu une fois dans leur cache de Kerret ou de Well-Goz, mais ils n'étaient pas du même groupe. Georges Le Gall était dans le groupe des brestois de Plonévez-du-Faou, tandis que lui était dans un groupe de gars du pays à Landeleau. Donc, ce 12 juin 1944, Georges Le Gall faisait l'expédition tabac avec Mourin, qui avait une moto. Mourin était un professeur de sport, et son école avait été déplacée à Plonévez, où il habitait dans une boulangerie. Georges Le Gall revenait donc de Huelgoat avec Mourin, en moto. Les allemands ont tiré, et touché Georges Le Gall. Morin s'en est sorti indemne.

1945-1946 : Exhumation au cimetière de Plouyé, transfert du corps à Brest, et inhumation dans la concession familiale du cimetière de Kerfautras. Ses parents ont consacré la prime qu'ils avaient reçue du gouvernement pour la mort de Georges à la réfection de la tombe : ils ont changé la pierre tombale et la stèle, sur laquelle ils ont fait graver cette inscription :

GEORGES LE GALL
LIEUTENANT F.T.P.F.
MORT POUR LA FRANCE
LE 12 JUIN 1944 - 22 ANS

Sachant que son père était militaire, premier maître mécanicien dans la Marine, le grade de lieutenant n'a certainement pas été écrit à la légère.

4. André Le Gall

5 décembre 1925 : Naissance à Brest

1940-1941 : André Le Gall est apprenti serrurier à Brest. Il habite au 17 bis rue Kérvin, au Pilier Rouge (qui dépend alors de la commune de Lambézellec, commune qui sera rattachée à Brest après la guerre).

Été 1941 : André Le Gall échappe de justesse à la mort, lorsque le chariot qu'il tire avec un autre ouvrier est pulvérisé par une bombe anglaise, en plein milieu de la rue Jean Jaurès, lors d'un des premiers bombardements de la Royal Air Force en plein jour. Sa mort est annoncée prématurément à ses parents, alors qu'il avait réussi à se protéger sous un porche. Ses parents décident alors de quitter Brest et se réfugient à Huelgoat, où il retourne provisoirement à l'école.

5 décembre 1941 : André Le Gall (16 ans) entre comme apprenti aux carrières Louara, à Huelgoat. Il devient ouvrier le 1^{er} octobre 1943.

Semaine du 12 juin 1944 : André rentre dans le maquis, à la Compagnie Bir Hakeim, entre Berrien et Scrignac. Dès que ses parents ont été prévenus de la mort de son frère Georges, sa mère a conduit André dans le maquis, de peur que la Gestapo vienne arrêter André pour un interrogatoire.

8 août 1944 : Après la libération du secteur de Huelgoat, André Le Gall n'est plus considéré comme résistant, bien qu'il soit fait état, dans son attestation FFI, des combats de la libération de la presqu'île de Crozon.

11 octobre 1944 : André Le Gall s'engage pour la durée de la guerre dans le « Bataillon F.F.I. du Finistère »

31 janvier 1945 : une attestation signée par le capitaine **André Lagouet**, à Landerneau, établit que André Le Gall est présent à la 4^{ème} Compagnie du Bataillon I/48.

Hiver-Printemps 1945 : André Le Gall participe au siège de la Poche de Lorient, jusqu'à la reddition allemande du 10 mai 1945.

Printemps-Automne 1945 : André Le Gall est incorporé à la 9^{ème} Compagnie du 71^{ème} Régiment d'Infanterie. Il participe aux forces d'occupation dans la Forêt Noire en Allemagne.

27 décembre 1945 : André Le Gall rentre dans ses foyers, à Brest, titulaire d'une permission libérable de 30 jours du 27 décembre 1945 au 25 janvier 1946.

25 janvier 1946 : André Le Gall est démobilisé.

6 mai 1946 : André Le Gall fait établir, par le **Capitaine Callac – Yvinec**, une attestation F.F.I. d'entrée au Bataillon Bir Hakeim le 30 avril 1944

21 juillet 1949 : André Le Gall obtient, de la part de l'armée (État Major de la III^{ème} région militaire à Rennes), un certificat d'appartenance aux F.F.I., au sein du bataillon **Stalingrad**, du 30 avril 1944 au 10 août 1944 (date de la libération de son secteur), puis de présence au corps jusqu'au 15 octobre 1944.

5. Jean Le Gall (père de Georges et André)

1940 : Jean Le Gall est Premier Maître mécanicien dans la Marine Nationale, sur un navire qui n'a sans doute pas pu quitter Brest quand les allemands sont arrivés.

Juillet 1940 : Jean Le Gall est fait prisonnier, et passe un an dans un camp de prisonnier en Allemagne.

Été 1941 : Jean Le Gall revient du camp de prisonniers. Les allemands ont libéré les marins en premier, car « un marin sans bateau est moins dangereux qu'un fantassin ». Après la chute d'une bombe en plein jour dans la rue Jean Jaurès à Brest, qui manque de peu son fils André, il décide de se réfugier avec sa famille à Huelgoat.

1941-1944 : Réfugié à Huelgoat, il vit de sa pension d'armistice, se procure un équipement de cordonnier, et se lance dans l'activité de réparation. Pendant la guerre, les usines ne fonctionnaient que pour l'armée, et les civils devaient se contenter de chaussures réparées.

Automne 1944 : Retour à Brest, au 17 bis rue Kérvin, que les bombardements alliés ont miraculeusement épargné.

C.I.D.19

I/48

4ème Compagnie

Jan

Je soussigné LAGOCURT André capitaine, commandant la
 Compagnie, certifie que le *M. L. Gallaud*.....
 s'est engagé pour *la durée de la guerre*..... au Bataillon *1/48*

et qu'il est présent à ce jour à la Compagnie
de cantonnement de l'aviation militaire
 L'abonnement de l'allocation *1/48*

Le Capitaine, commandant la Compagnie:
 L. LAMBERNEAU Le. P. *19/10/45*..... 1945



131° RÉGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR

Bureau F. F. C. I. régional

MODELE NATIONAL — SÉRIE NORMALE

Références : IM. n° 10 EMGG/FFI du 8 Février 1945

IM. n° 4550 FFCI/FI du 9 Mai 1947

N° 7724 BR FFCI/FI-N.

C. A. 3°

21 Juillet 1949 - RENNES -

CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA III° RÉGION MILITAIRE, certifie que :

Monsieur LE GALL André *alias* _____
né le 5 Décembre 1925 à BREST (Fre)
actuellement domicilié à BREST (Fre) 17, rue Kérivin

A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

au titre des formations suivantes, ~~compris dans les formations des unités F.F.C.I.~~ et dans les départements ci-après :

FINISTÈRE - Bataillon de Stalingrad - du 30-4-44 au 10-8-44

du _____ au _____

du _____ au _____

la dernière date indiquée étant celle de la libération de son secteur.

Circonstances particulières

Monsieur LE GALL André a continué à servir dans sa formation après la libération jusqu'au 15-10-44 date à laquelle

il est rentré dans ses foyers définitivement.

La présente attestation constitue un **Certificat de présence au Corps.**

A RENNES le 21 Juillet 1949

Le Général de Division
Commandant la 3° Région Militaire
par délégation, le
P.O. Le Chef du Bureau Régional
F.F.C.I.



Références particulières }
éventuelles } _____

NOTA. — La présente pièce est le certificat d'appartenance original ; le détenteur ne doit pas s'en séparer, sauf provisoirement et contre reçu, dans les procédures administratives s'il y a lieu.

son interjection par le gouvernement Daladier. Sous l'occupation allemande, propagandiste résistante dès juillet 1940 diffusant les journaux et les tracts clandestins du P.C.F., du F.N. etc. Elle est arrêtée en juillet 1941. D'abord détenue au camp de concentration de Châteaubriant, puis dans divers camps et prisons, elle réussit à s'évader avec d'autres résistantes du P.C.F. en juin 1944 et en dépit d'une santé très atteinte reprend la Résistance. Décédée à Hennebont dans les années 60.

LE GAC Pierre

Né en 1920 (au Huelgoat ?)

D'abord tailleur de pierre. Il se fait connaître comme footballeur. Il adhère très jeune au P.C.F. (en 1937 ?) Sous l'occupation allemande propagandiste résistant il diffuse les journaux et tracts clandestins du P.C.F., du F.N. etc. Versé au F.T.P. prend part à de nombreuses actions contre l'occupant. Après la guerre il continue sa vie militante communiste et syndicaliste à Brest où il est employé de la Sécurité Sociale.

« LE GALL Annick »

Identité réelle non encore connue.

Très jeune elle assure, dès l'âge de 16 ans des missions délicates et périlleuses et avec un courage exceptionnel, de Paris vers la Bretagne, et notamment le Finistère, pour le P.C.F. clandestin. Elle convoyait des valises bourrées de tracts anti-allemands et de journaux clandestins de la Résistance, (du P.C.F., de la J.C., du F.N., des F.T.P. etc.) jusqu'à Quimper. Un cheminot communiste l'accompagnait chargé de la prévenir de tout danger... mais il n'y avait pas toujours de cheminot disponible. A Quimper un « fiancé » l'attendait à la gare : un militant qui venait réceptionner la valise. Et « Annick » et son « fiancé » s'embrassèrent, pour plus de vraisemblance sur la bouche, dans le hall de la gare de Quimper. Un jour un voleur profitant de la brève occupation de ces « amoureux » s'empara de la valise posée à côté d'Annick ! On devait apprendre par la suite qu'il s'était fait prendre en ville par des policiers français alors qu'il n'avait pas encore eu le temps d'inspecter le contenu du bagage

volé. Il finira par être livré aux Allemands, qui pas plus que les policiers français, ne voulaient croire à son histoire. Il aurait été fusillé !... « Annick » ne connut la suite de cette aventure que bien plus tard, comme ses camarades d'ailleurs.

« Annick Le Gall » accomplira un grand nombre de missions pour le P.C.F. et la J.C. Son courage étonne encore ceux qui se souviennent d'elle. Elle fut arrêtée par des policiers français et abominablement torturée, mais ses bourreaux ne purent rien en tirer. Livrée aux Allemands, torturée à nouveau, elle n'en dit pas plus. Elle fut déportée au camp de Mathausen. Elle sera échangée par la Croix Rouge canadienne en avril 1945 qui vint la chercher au camp. Très malade elle fut envoyée en Suisse pour être soignée, elle devait y mourir.

LE GALL

Marin-pêcheur, militant de la cellule de Lesconil, en Pays bigouden, dans les années 20 et 30. Syndicaliste C.G.T.U. Il participe comme délégué du Pays bigouden à la conférence régionale des syndicats C.G.T.U. à Quimper en mars 1931.

LE GALL

Né en 1875 à Pont Labbé.

Ancien sous-officier il avait été bouleversé par la lecture de brochures libertaires et socialistes avant la guerre de 14-18. Il adhère au P.C.F. à sa création. Secrétaire de la section communiste de Pont-Labbé en 1924-25. Il était aussi très connu dans le Cap-Sizun, au nord du Pays bigouden. C'est lui qui en prêtant des livres à Alain Signor le fera adhérer à la J.C. en 1925. En février 1926, le maire socialiste de Pont Labbé, Bastard, pour se débarrasser d'un adversaire gênant le priva de son emploi en le faisant licencier de sa place de gérant de la succursale pont-labbiste de la Coopérative « La Lorientaise ».

LE GALL François

Ingénieur agronome à Quimerc'h. Il adhère au F.N. sous l'occupation allemande, puis passe aux F.T.P. pour prendre part à de multiples actions contre l'occupant. Fait prisonnier au cours d'un engage-

ment contre une unité allemande il parvint à s'évader avec plusieurs camarades. Au cours de l'évasion il saute sur une sentinelle allemande qui tirait ; il réussit à neutraliser le tir avec son corps. Cela se passait à Lopérec. Il fut tué sur le coup. Il était né vers 1915 à Quimerc'h et avait donné son adhésion au P.C.F. clandestin vers 1942 ou 43. Lors de sa mort il était responsable du groupe F.T.P. de Quimerc'h.

LE GALL François

Né le 3.11.1923 à St-Grégoire (I.-et-V.).

Il entre aux F.T.P. en 1942 (ou 43). Sympathisant des J.C. il en diffusait la propagande résistante ainsi que celle du P.C.F. Il participe à de nombreuses actions contre l'occupant et c'est au cours de l'une d'elles — l'attaque d'un convoi à Pleyber-Christ — qu'il fut fait prisonnier en avril 1944. Les Allemands avaient été renseignés par une « collaboratrice horizontale », Mme...

Ils emmenèrent Le Gall et ses camarades au Pouliguen, en Penmarc'h et quelques jours plus tard y fusillèrent leurs prisonniers.

LE GALL Georges.

Ouvrier. Adhère au P.C.F. en 1936 ou 1937 à Brest. Il participe à la Résistance dès 1940. Propagandiste résistant il diffuse les publications du P.C.F. et plus tard celles du F.N., des F.T.P., etc. Versé aux F.T.P. prend part à de nombreuses actions contre l'occupant allemand. Arrêté par des policiers français en octobre 1942, les Allemands le déportent au camp d'Oranienbourg. Il meurt peu après son retour des suites de la déportation.

LE GALL Georges

Ouvrier de Brest. Il adhère au P.C.F. clandestin en 1942 sous l'occupation allemande, en début d'année. Activité de propagandiste résistant il diffuse les publications clandestines du P.C.F., du F.N. etc. Versé aux F.T.P. il prend part à de nombreuses opérations contre l'occupant au maquis « Etoile Rouge » à Plonévez-du-Faou qu'il a rejoint en avril 1943. Il trouve la mort dans un engagement contre une unité allemande le 2-7-1944.

LE GALL Joseph

Né en 1912.

Il adhère au P.C.F. vers 1936. Sous l'occupation allemande, propagandiste de la Résistance diffusant les publications clandestines du P.C.F., du F.N. etc. Versé aux F.T.P. il prend part à de nombreuses actions contre l'occupant. Après la Libération en 1945 il est élu conseiller municipal (com.) de l'Hôpital-Camfrout. Il avait à l'époque créé la section communiste de cette localité. Il meurt en 1947 âgé de 37 ans. C'était un ancien élève de l'École primaire Supérieure.

LE GALL Joseph

Né le 8-9-1898 à Carnoët (Côtes-du-Nord)

Maréchal ferrand. Il adhère au P.C.F. en 1923, à Angers aux Ets Bessonneau... et à la C.G.T.U. en même temps. Plus tard il revint en Bretagne, à Lohuac, près de Caliac. Un camarade de Paris, Le Pape, des transports en commun de la capitale lui adresse ses timbres de cotisations mensuelles du Parti et « l'Humanité ». De Lohuac, Joseph Le Gall vient à Brest. C'est surtout un syndicaliste. Délégué d'atelier et membre de la C.A. du syndicat de l'arsenal C.G.T.U. et de la C.G.T. après la réunification. C'est un ami d'Ernest Miry. Il est aussi collecteur des cotisations syndicales et il milite au Patronage Laïque de Saint-Marc.

En 1939, il participe à la restructuration dans la clandestinité du P.C.F. interdit par le gouvernement Daladier. Sous l'occupation allemande, dès 1940, il est un propagandiste de la Résistance et diffuse les journaux et tracts clandestins du P.C.F. du F.N. etc. Il va faire des inscriptions de nuit etc. Membre du Comité Départemental des Vétérans du Parti du Finistère-Nord il le reste jusqu'à sa mort en 1977. Il était toujours un militant actif de la cellule « Jh-Ropars » de Saint-Marc-Brest.

LE GALL Henri-François.

De Braspart. F.T.P. de la Cie de Morlaix du Bat. « Yves-Giloux » a participé à de nombreuses opérations contre l'occupant allemand. Sympathisant du P.C.F. il en

Eugène KERBAUL

1 270

**MILITANTS
DU
FINISTÈRE
(1918-1945)**

Dictionnaire biographique de militants ouvriers du Finistère
élargi à des combattants
de mouvements populaires de Résistance.

E. KERBAUL - 1 270 MILITANTS DU FINISTÈRE (1918-1945)

Jan 1961 aux H. de ...

ENFANTS

Nom: Le Gall

Prénoms: Georges Jean Jacques

Né le 7 novembre 1911

Lambézellec Pilier-Rouge

Acte N° 144 R



Décédé le 12 juin 1944

à Plouffe (Finistère)

Acte N° Extrait à Brest
le 16 mars 1945, acte 108.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL,

"MORT pour la FRANCE"

Timbre et signature



Nom: Le Gall

Prénoms: André Jean Camille

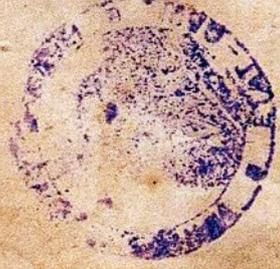
Né le 1 décembre 1915

à Brest

Acte N° 899, 2^e R

L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL,

Timbre et signature



Décédé le _____ 191

à _____

Acte N° _____ R

L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL,

Timbre et signature

Photos de Georges Le Gall, prises entre 1942 et 1944



Georges LE GALL



Georges LE GALL



Georges LE GALL, à gauche, avec Raymond BELLEC

La Compagnie Barbusse
Bataillon "Le Roy-Sker"

Le 30 juillet 1944, un convoi Allemand se dirige sur Lamezee par la route de Serignac. Craignant le retour en force des miliciens. Dans la nuit du 30 au 31 juillet, le maquis arrivent au Château de Tymeur, à peine arrivés nouveau départ. Cette fois-ci pour le bois de Liarzon les Allemands encerclant le Château le 1^{er} Août parachutage à la mise le 11 Août un gros accrochage contre un convoi de renfort Allemands 1 heure de combat « Ça chauffait nous avons eu des blessés et un mort »

Eurent partis sur la Presquille de Crozon, au Menéz-Houm La Barbusse de Roy-Sker.

occupent le long de la Côte Sud. où s'étendent les champs de mines les positions de Tal-Ar-Groas. La Base aéronavale de Lanvéoc et l'occupé fait 70 prisonniers.